

MEMORIAL

Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt des Großherzogtums Luxemburg

RECUEIL DES SOCIETES ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1225 21 juin 2007

SOMMAIRE

| 996 Investissement S.A | Kiba S.A |
|---|--|
| Absolute Ventures S.C.A 58785 | KINETIKA Luxembourg S.à r.l 58785 |
| Alburak Aviation S.A58796 | Link Consult S.A |
| Ambrimmo S.A58781 | MEW, Messagerie Express Weiswampach |
| Association Nationale des Assistantes | SA58795 |
| d'Hygiène Sociale, Assistantes Sociales et | Moor Park Holdings Luxembourg S.à r.l. |
| Infirmières Graduées et Assistants d'Hy- | 58800 |
| giène Sociale, Assistants Sociaux et Infir- | Mutuel Bank Luxembourg58783 |
| miers Gradués du Luxembourg 58794 | Nayatek Group S.à r.l 58772 |
| Axell S.A | Noordhollandsche Re S.A58800 |
| Baldi Holding SA58788 | Oliveira Transports Locations et Services |
| Banque Transatlantique Luxembourg 58783 | S.àr.l58787 |
| bitcom. S.A58795 | Optima Luxembourg S.A |
| Chemical Project Investments S.A 58796 | Optima Luxembourg S.A58783 |
| Competrol (Luxembourg) S.à r.l 58785 | Pearson Luxembourg N°. 2 58782 |
| Demag Holding, Sarl58793 | Pelleas Investments S.à r.l 58754 |
| Durandal Invest S.A | Quadraus S.A |
| Electricité Reckinger-Bock et Cie S.à.r.l. | SD Fassaden S.à.r.l |
| 58781 | Société Commerciale Inter Industrie Euro- |
| Erelid S.A 58800 | péenne et Compagnie de Diffusion Lu- |
| Finalsa Holding S.A58786 | xembourgeoise S.à r.l 58796 |
| Finequity S.A 58783 | Société de Participations Etrangères Hold- |
| fkon CONSULTING S.à.r.l58787 | ing S.A |
| Forden Investments S.A 58788 | Sytec S.à r.l |
| Garden Property S.A58782 | V Finance S.A. |
| Gestabene S.A | V Finance S.A. |
| Hilsen Holding Sarl58784 | W2005/W2007 Vernal Asset 1 Luxem- |
| IS Eurologistics Fund S.à r.l 58797 | bourg S.à r.l 58765 |
| ISOE Consulting58798 | Waalwijk S.A 58788 |
| JD Investments S.A 58784 | Xantia Finance S.A. |
| Jürgen HOFFMANN S.àr.l | Yzaur Invest S.A |
| Voyant S A 59794 | |



Quadraus S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9265 Diekirch, 6, rue du Palais.

R.C.S. Luxembourg B 125.558.

Procès-verbal de la Réunion du Conseil d'Administration tenue le 19 mars 2007

Membres présents ou représentés:

- 1.- Monsieur Enrique Cremades, directeur de société, demeurant à F-30900 Nîmes (France), 99, Impasse des Tours de Seguin,
 - 2.- Monsieur Jaimes Cohen, administrateur de société, demeurant à F-92400 Courbevoie (France), 3, rue Jules Lefèvre,
- 3.- Monsieur Pierre Fort, administrateur de société, demeurant à F-30900 Nîmes (France), 1120, Chemin de la Cigale. Lesquels administrateurs présents, après avoir déclaré se considérer comme dûment convoqués, ont pris à l'unanimité la résolution suivante:

Résolution unique

Est désigné administrateur-délégué, Monsieur Enrique Cremades, préqualifié, chargé de la gestion journalière et de la représentation de la société dans le cadre de cette gestion, ayant tous pouvoirs d'engager la société par sa seule signature dans ce cadre, et dont la signature est obligatoire dans tous les autres cas.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Fait en quatre (4) originaux.

E. Cremades, J. Cohen, P. Fort.

Référence de publication: 2007056788/241/24.

Enregistré à Diekirch, le 28 mars 2007, réf. DSO-CC00203. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(070044612) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2007.

Pelleas Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26B, boulevard Royal. R.C.S. Luxembourg B 127.231.

STATUTES

In the year two thousand and seven, on the twenty-sixth day of March.

Before Maître Paul Bettingen, notary residing in Niederanven.

There appeared the following:

PELLEAS INVESTMENTS LIMITED, an exempted company with liability limited by shares, with its registered office at C/O M&C CORPORATE SERVICES LIMITED, P.O. Box 309 GT, Ugland House, South Church Street, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands and its place of effective management («siège de direction effective») at 5 The North Colonnade, Canary Wharf, London E14 4BB, United Kingdom, incorporated with the Registrar of Companies in the Cayman Islands under registration number MC-183103, here represented by Jean Steffen, attorney-at-law, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal;

Which proxy shall be signed ne varietur by the appearing party and the undersigned notary and shall be attached to the present deed to be filed at the same time.

Such appearing party has requested the notary to draw up the following articles of incorporation of a société à responsabilité limitée, which they declared to form:

Title I.- Object - Duration - Denomination - Registered office

- **Art. 1. Legal form.** There is hereby formed a société à responsabilité limitée governed by the laws pertaining to such an entity, in particular the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended («Law on Commercial Companies»), as well as by the present articles of association.
- **Art. 2. Object.** The company shall have as its business purpose the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, partnerships or trusts, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes, partnership interests and other securities of any kind, the possession, the administration, the development and the management of its portfolio.

The company may participate in the establishment and development of any financial, industrial or commercial enterprises (including partnerships and trusts to be established in Luxembourg or abroad) and may render any assistance by way of loan, guarantees or otherwise to subsidiaries or affiliated companies.

The company may more particularly lend money to, or invest, in any form, moneys in, (i) partnerships in which it is interested, in its partners, group or affiliated companies of its partners, and (ii) professional market parties and group or



affiliated companies of professional market parties (including special purpose vehicles set up by, or jointly with professional market parties). Loans to, or investments in retail clients are excluded.

The company may enter into derivative transactions with partnerships in which it is interested, its partners, group or affiliated companies of its partners, professional market parties and group or affiliated companies of professional market parties.

The company may provide collateral and enter into all types of security documents for the purpose of securing its own obligations and obligations and expenses of its parent, or obligations and exposure of any group or affiliated company or partnership.

The company may borrow in any form (excluding however the taking of loans from the public or the taking of deposits from the public).

In general, it may take any controlling and supervisory measures and carry out any financial, movable or immovable, commercial and industrial operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purpose.

- Art. 3. Duration. The company is formed for an unlimited period.
- Art. 4. Denomination. The company's denomination is PELLEAS INVESTMENTS S.à r.l.

Art. 5. Registered office.

- 5.1 The registered office is situated in Luxembourg.
- 5.2 It may be transferred to any other place in the Municipality of Luxembourg following approval by the sole manager or, as the case may be, the board of managers.
- 5.3 It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg following approval by the shareholders in extraordinary general meeting.

Title II.- Capital - Shares - Transfer of shares

Art. 6. Share capital - Shares.

- A) Share capital
- 6.1 The issued corporate share capital is fixed at three million one hundred thirty-one thousand United States Dollars (\$ 3,131,000.-), divided into:
- a) two thousand five hundred (2,500) ordinary shares («O-Shares») having a nominal value of one United States Dollar (\$ 1.-) each and a share premium of one thousand nine hundred ninety-nine United States Dollars (\$ 1,999.-) per O-Share:
- b) one million five hundred sixty four thousand two hundred and fifty (1,564,250) redeemable class A preference shares («A Preference Shares») having a nominal value of one United States Dollar (\$ 1.-) each and a share premium of one thousand nine hundred ninety-nine United States Dollar (\$ 1,999.-) per A Preference Share; and
- c) one million five hundred sixty four thousand two hundred and fifty (1,564,250) redeemable class B preference shares («B Preference Shares») having a nominal value of one United States Dollar (\$ 1.-) each and a share premium of one thousand nine hundred ninety-nine United States Dollars (\$ 1,999.-) per B Preference Share.
- 6.2 All of the O-Shares, A Preference Shares and B Preference Shares, plus the issue premiums have been fully paid up.
- 6.3 Unless the context indicates otherwise, the term «share» as used in these articles of association shall refer collectively to the O-Shares, the A Preference Shares and the B Preference Shares.
- 6.4 The company shall have an authorised capital of six million two hundred sixty two thousand United States Dollars (\$ 6,262,000.-), divided into:
- a) five thousand (5,000) O-Shares having a nominal value of one United States Dollar (\$ 1.-) each and a share premium of one thousand nine hundred ninety nine United States Dollars (\$ 1,999.-) per O-Share;
- b) three million one hundred twenty-eight thousand five hundred (3,128,500) A Preference Shares having a nominal value of one United States Dollars (\$ 1.-) each and a share premium of one thousand nine hundred ninety-nine United States Dollar (\$ 1,999.-) per A Preference Share; and
- c) three million one hundred twenty-eight thousand five hundred (3,128,500) B Preference Shares having a nominal value of one United States Dollars (\$ 1.-) each and a share premium of one thousand nine hundred ninety-nine United States Dollar (\$ 1,999.-) per B Preference Share.

The sole manager, or as the case may be, the board of managers is hereby authorised to issue further O-Shares, A Preference Shares and/or B Preference Shares so as to bring the total capital of the company up to the total authorised corporate capital in whole or in part from time to time as it in its discretion may determine and to accept subscriptions for such shares within a period of five (5) years from the date of publication of the respective authorisation given to the company's management in this respect under the present articles of association.

The sole manager, or as the case may be, the board of managers is authorised to determine the conditions attached to any subscription for O-Shares, A Preference Shares and/or B Preference Shares from time to time.



When the sole manager, or as the case may be, the board of managers effects a whole or partial increase in capital pursuant to the provisions referred to above, it shall be obliged to take steps to amend this article in order to record the change and the company's management is authorised to take or authorise the steps required for the execution and publication of such amendment in accordance with the law.

The period of this authority may be extended by resolution of the general meeting of shareholders from time to time, in the manner required for amendment of these articles of association.

The authorised or issued capital of the company may be increased or reduced in compliance with the Luxembourg legal requirements.

- B) Rights of Shares
- 6.5 Each share gives right to one (1) vote.
- 6.6 The A Preference Shares and the B Preference Shares shall be redeemed at par value on their twentieth anniversary or at the option of the company or the holders thereof, if earlier, subject to the following provisions:
- (i) the redemption may only be effected by using distributable profits and reserves (including share premium) as shown in interim financial statements to be drawn up as of the date of redemption;
- (ii) an amount equal to the par value of the redeemed shares shall be allocated to a special non distributable reserve unless there is a corresponding decrease of the share capital;
- (iii) the redemption price per share shall be equal to the par value plus the issue premium plus any accrued and unpaid dividends; and
- (iv) the board of managers shall be entitled to decide if the redeemed shares are to be cancelled and shall be authorised to take all necessary steps for the purpose of updating the articles of association as a result of any cancellation of redeemed shares.
- 6.7 Unless the general meeting of shareholders or, as the case may be, the board of managers, when declaring a dividend, otherwise determines in its absolute discretion, all shares are entitled to distributions in respect of their aggregate contribution value (corresponding to their nominal value, plus paid in share premium) and the A Preference Shares and the B Preference Shares should rank pari passu to the O-Shares in this regard.

Upon the winding up of the company, all shares are entitled to liquidation distributions amounting to the aggregate of the nominal value and the share premium amount paid in respect of such shares and the A Preference Shares and the B Preference Shares shall rank always senior to the O-Shares for all distributions of liquidation proceeds.

Art. 7. Transfers of shares.

- 7.1 The company keeps and maintains the sole register of the company's shareholders. The register indicates the name and residence of the shareholder, the number of shares he holds in the company, the date of acquisition of such shares as well as any transfers made to existing or new shareholders. The register is updated by any manager of the company upon any transfer of shares to existing or new shareholders, any share capital increase and any other change affecting the ownership of the shares. Any shareholder has a right to inspect the register subject to giving fifteen (15) days prior notice to the manager(s).
- 7.2 Shares are freely transferable among shareholders. According to the Law on Commercial Companies, transfers of shares to non-shareholders may only be made with the prior approval of shareholders representing three quarters (3/4) of the corporate capital.
 - 7.3 Shares are indivisible with regard to the company, which admits only one (1) owner for each of them.
- **Art. 8. Insolvency of shareholders and similar events.** The death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of one (1) of the shareholders will not bring the company to an end.

Title III.- Management

Art. 9. Appointments and removals of manager(s).

- 9.1 The company is administered by one (1) or more managers, with a majority of managers resident in Luxembourg, not necessarily shareholders, appointed by the general meeting of shareholders by way of simple majority approval as defined in article 13.5. The number of managers and their remuneration are fixed by the general meeting of shareholders.
 - 9.2 The general meeting of shareholders has the power to remove managers at any time without giving reasons.

Art. 10. Procedure of board of managers' meetings.

- 10.1 In case there is more than one (1) manager, the managers may elect amongst themselves a person who will act as the chairman of the board. The chairman's duties consist in supervising the compliance of the board proceedings with the terms of this article 10 and in chairing meetings of the board of managers.
- 10.2 Unless stated otherwise in these articles of association, the managers may regulate their proceedings as they think fit. No business may be transacted at a board of managers' meeting unless the meeting is held in Luxembourg.
- 10.3 The chairman or any manager may call a meeting of the board of managers as often as the interest of the company so requires and at least on a quarterly basis with a notice of not less than one (1) clear day. The notice period may be



waived provided all the managers are attending the managers' meeting or, if not attending, confirm their agreement for the managers' meeting to be held validly without notice.

The notice, which may be sent by courier, registered or simple mail, electronic mail or fax, will provide in reasonable detail the matters to be discussed at the meeting together with copies of any relevant papers to be discussed at the meeting.

10.4 Meetings of the board of managers are quorate, if (i) a majority of the board members are present or represented at the meeting and (ii) are physically present in Luxembourg.

Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference-call, video-conference or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting, it being understood that only a manager who dials or connects into the meeting by conference-call, video-conference or by other similar means of communication from Luxembourg will be counted to the quorum as a participating member physically present in Luxembourg.

If a manager is unable to attend a board of managers' meeting, he may give a written proxy to another manager who will be physically present at the meeting in order for such proxy holder to vote in his name at the board of managers' meeting. No manager may hold more than two (2) proxies for any board meeting.

10.5 The resolutions of the board of managers will be recorded in minutes signed by the attending managers, and held at the registered office of the company. Copies or extracts of such minutes to be produced in judicial proceedings or elsewhere will be validly signed by the chairman of the meeting or any manager.

Art. 11. Resolutions of the manager(s), dealings with third parties and liability of manager(s).

- 11.1 In case there is only one (1) manager, his resolutions are validly adopted if in writing.
- 11.2 Resolutions of the board of managers in a meeting are validly passed if a simple majority of the managers that are present or represented vote in favour of the resolution. Each manager is entitled to one (1) vote unless he also acts as a proxy holder in which case he has one (1) additional vote per proxy. The chairman of the board of managers has no casting vote.
- 11.3 Notwithstanding article 11.2, in case a board of managers' meeting cannot be held for any reasons, board resolutions may be taken in writing by way of circular resolutions, provided any such resolution is approved unanimously in Luxembourg. The signatures of the managers on the written resolutions may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by facsimile.
- 11.4 In dealings with third parties, the company will be bound by the signature of any manager of the company or by any person to whom the board of managers will have given a specific proxy to transact.
- 11.5 No manager assumes, by reason of his position, a personal liability in relation to commitments regularly made by him in the name of the company. A manager is a simple authorised agent and is responsible only for the execution of his mandate.

Art. 12. Powers of the management.

- 12.1 The sole manager or, as the case may be, the board of managers is vested with the broadest powers, which are not reserved as a matter of law or by the articles of association to the general shareholders' meeting, to perform all acts of administration and disposition in compliance with the corporate object. There may be no overall delegation of all or substantially all management powers to any third party.
- 12.2 The powers and remunerations of any manager possibly appointed at a later date in addition to or in the place of the first managers will be determined in the act of nomination.

Title IV.- General meeting of the shareholders

Art. 13. Procedural rules for general shareholders' meetings and votes of shareholders at general shareholders' meetings.

- 13.1 Decisions of holders of shares shall be taken in a general meeting duly held in Luxembourg or by written consultation at the initiative of the sole manager or, as the case may be, of the board of managers.
- 13.2 Unless stated otherwise in these articles of association, the sole manager, or, as the case may be, the board of managers of the company, as well as shareholders representing together more than fifty percent (50%) of the outstanding share capital may call general shareholders' meetings. At least one (1) general shareholders' meeting shall be held each year in order to approve the financial accounts of the company.
- 13.3 Unless stated otherwise in these articles of association, all general meetings shall be called by giving at least two (2) clear days' notice. Any general meeting may be called by a shorter notice if agreed by all the shareholders of the company. The notice shall specify the time and place of the meeting which shall necessarily be in Luxembourg.
- 13.4 Each shareholder has one (1) vote per share held in the share capital of the company. Each shareholder may appoint a proxy to represent him at meetings. Each shareholder may take part in collective decisions irrespective of the number of shares, which he owns.



- 13.5 All general shareholders' meetings shall be called ordinary general shareholders' meeting. At an ordinary general shareholders' meeting, a resolution is validly passed by way of simple majority. A simple majority exists if more than fifty percent (50%) of the total issued share capital votes in favour of the resolution. The following matters require approval at an ordinary general shareholders' meeting (non exhaustive list):
 - Approval of the financial statements,
 - Allocation of the profits,
 - Declaration of an annual distribution,
 - Appointment and removal of managers.
 - 13.6 The following matters require approval in an extraordinary general shareholders' meeting (non exhaustive list):
 - Any amendment to the articles of association of the company,
 - Any increase or decrease in the share capital of the company,
 - Any change to the rights of the shares, and
 - Dissolution of the company.

Title V.- Financial year - Annual distributions - Interim dividends

Art. 14. Financial year.

- 14.1 The company's financial year shall begin on the first day of January and shall terminate on the thirty-first of December of the same year with the exception of the first financial year, which shall begin on the date of formation of the company and shall terminate on December 31, 2007.
- 14.2 Each year on the date of the financial year end, the books are closed and the manager(s) prepare(s) the financial statements consisting of the balance sheet, the profit and loss account, as well as the notes to the accounts.
- 14.3 The financial statements will be submitted to the shareholders for approval at the annual general shareholders' meeting before June 30th of the following year.
 - 14.4 Each shareholder may inspect the financial statements at the company's registered office.

Art. 15. Annual distributions.

- 15.1 Each year, the company sets aside an amount equal to five percent (5%) of the net profit of the year as per its approved financial statements in order to transfer it into a legal reserve, until that reserve amounts to ten per cent (10%) of the company's nominal capital.
- 15.2 The balance called «annual profits available for distribution» may be used freely by the shareholders together with the other existing reserves and profits carried forward, but after deduction of any losses carried forward. An annual dividend distribution for any given year may be decided upon by simple majority of the shareholders at the annual shareholders' meeting or at any moment in time.

Art. 16. Interim dividend distributions.

- 16.1 Subject to and in accordance with article 15, the board of managers is authorised to proceed, as often as it deems appropriate and at any moment in time during the financial year, to the payment of interim dividends on any class of shares, subject only to three (3) conditions: a) the board of managers may only take the decision to distribute interim dividends on the basis of interim accounts; b) the date of the interim accounts may not be older than three (3) weeks at the date of the relevant board meeting; and c) the interim accounts, which may be unaudited, must show that sufficiently distributable profits exist.
- 16.2 For the purposes of article 16.1, distributable profits are equal to the net profit realised since the end of the last financial year, plus any profits carried forward and sums drawn down from reserves available for distributions (including, without limitation, any share premium), less losses carried forward and any sums to be placed to reserve pursuant to the requirements of the Law on Commercial Companies or of the articles of association of the company.
- **Art. 17. Liquidation.** At the time of the winding up of the company, the liquidation will be carried out by one (1) or more liquidators.
- **Art. 18. Applicable laws.** The shareholders refer to the Law on Commercial Companies on all matters for which no specific provision is made in these articles of association.

3,131,000 Shares



All the shares have been fully paid up in an aggregate amount of six billion two hundred sixty-two million United States Dollars (\$ 6,262,000,000.-) out of which three million one hundred thirty-one thousand United States Dollars (\$ 3,131,000.-) represent par value and six billion two hundred fifty-eight million eight hundred sixty-nine thousand United States Dollars (\$ 6,258,869,000.-) correspond to issue premium before allocation of the legal reserve by a contribution in kind of all the assets and all the liabilities of PELLEAS INVESTMENTS LIMITED, together constituting its entire net equity, whose existence and value are documented by interim financial statements of PELLEAS INVESTMENTS LIMITED as of March 26, 2007.

The assets and liabilities contributed by PELLEAS INVESTMENTS LIMITED comprise:

Assets

- portfolio of US treasuries for an aggregate principal amount of \$ 6,260,706,897.93
- accrued interest on the above US treasuries for an aggregate amount of \$ 370,258.26
- cash for a total amount of \$1,104.19
- interest receipts under certain total return swap arrangements for an aggregate amount of \$ 922,843.81

Liabilities

- obligations in respect of UK tax liabilities under certain Barclays tax payment arrangements for an aggregate amount of \$ 1,104.19 and generally, without limitation, any and all assets which are the property of PELLEAS INVESTMENTS LIMITED and any and all liabilities which are incumbent upon PELLEAS INVESTMENTS LIMITED.

Out of the aggregate amount of share premium paid upon the shares of the company, the amount of three hundred thirteen thousand one hundred United States Dollars (\$ 313,100.-) will be allocated to the legal reserve account so that only the remaining six billion two hundred fifty-eight thousand five hundred fifty-five thousand nine hundred United States Dollars (\$ 6,258,555,900.-) will be accounted as share premium, while the amount of three million one hundred thirty-one thousand United States Dollars (\$ 3,131,000.-) will be allocated to the share capital account.

Valuation

The contribution in kind consisting of the Total Assets and Liabilities of a company having its place of effective management («siège de direction effective») in the European Union, the company refers to Article 4-1 of the law of December 29, 1971, which provides for capital tax exemption. The expression Total Assets and Liabilities includes the items listed above and more specifically the items listed in the interim financial statements of PELLEAS INVESTMENTS LIMITED dated March 26, 2007 and any unknown assets and liabilities as at the time the contribution is made by PELLEAS INVESTMENTS LIMITED. Valuation of the capital and the share premium in Euro is valuated at € 4,713,267,449.-.

Costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about seven thousand five hundred Euro (\in 7,500.-).

Extraordinary general meeting

Immediately after the incorporation of the company, the above-named shareholder took the following resolutions:

- 1) The number of managers is fixed at 3 (three).
- 2) The following persons are appointed as manager(s):
- Manfred Joseph Zisselsberger, Company Director, residing at 39, rue Jules Wilhelm, L-2728 Weimershof, born in Teisnach Kreis Regen, Germany, on July 11,1949;
- Vincent Goy, Company Director, professionally residing at 68-70, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, born in Dudelange, Grand Duchy of Luxembourg, on June 16, 1955; and
- Alfred Lang, banker, professionally residing at Bockenheimerlandstrasse 38-40, D-60323 Frankfurt am Main, Germany, born in Wörth am Main, Germany, on August 29,1953.
 - 3) The company shall have its registered office at 26b, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg on the date mentioned at the beginning of this document.

The deed having been read to the appearing person, who is known to the notary by surname, Christian name, civil status and residence, the said person appearing signed together with the notary the present deed.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Follows the French version:

L'an deux mille sept, le vingt-six mars.

Par-devant Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven.



A comparu:

PELLEAS INVESTMENTS LIMITED, une exempted company with liability limited by shares, avec siège social à c/o M&C CORPORATE SERVICES LIMITED, P.O. Box 309 GT, Ugland House, South Church Street, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands, et siège de direction effective au 5, The North Colonnade, Canary Wharf, London E 14 4BB, Royaume-Uni, immatriculée près du Registrar of Companies aux lles Cayman sous le numéro MC-183103, ici représentée par M e Jean Steffen, avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé;

Laquelle procuration sera signée ne varietur par le mandataire du comparant et le notaire soussigné, et restera annexée au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, ès qualités qu'elle agit, a déclaré vouloir constituer par le présent acte une Société à responsabilité limitée et en arrêter les statuts comme suit:

Titre I er .- Objet - Dénomination - Siège social - Durée

- **Art. 1** er . Forme juridique. Il est formé par le présent acte une Société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois actuellement en vigueur, notamment par celles du 10 août 1915 sur les Sociétés commerciales telle que modifiée, (ci-après la «Loi»), ainsi que par les présents statuts, (ci-après les «Statuts»).
- **Art. 2. Objet.** La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères, des partnerships ou trusts, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets, intérêts de partnership et autres valeurs de toutes espèces, la possession, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille.

La société peut participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale (incluant des partnerships et des trusts à établir à Luxembourg ou ailleurs) et prêter tous concours, que ce soit par des prêts, garanties ou de toute autre manière à des sociétés filiales ou affiliées. La société peut emprunter sous toutes les formes et procéder à l'émission d'obligations.

En particulier, la société peut prêter de l'argent à, ou investir sous quelque forme que ce soit de l'argent auprès de (i) partnerships dans lesquels elle est intéressée, ses associés, des sociétés du groupe de ses associés ou des sociétés affiliées à ses associés et (ii) des professionnels du secteur financier et des sociétés du groupe de ces professionnels du secteur financier ou des sociétés affiliées à ces professionnels du secteur financier (y compris les véhicules créés pour un objet particulier - special purpose vehicles - créés par des professionnels du secteur financier ou créés conjointement avec des professionnels du secteur financier). Les prêts consentis à des particuliers ou les investissements opérés auprès de particuliers sont exclus.

La société peut conclure des transactions sur produits dérivés avec ses associés, les sociétés du groupe de ses associés ou les sociétés affiliées à ses associés, des professionnels du secteur financier et des sociétés du groupe de ces professionnels du secteur financier ou des sociétés affiliées à ces professionnels du secteur financier.

La société peut être partie à tous types d'opérations de garantie en rapport avec ses propres obligations et les obligations et dépens de ses associés, ainsi que les obligations et dépens de toute société du groupe ou affiliée ou partnership.

La société peut effectuer tous types d'emprunts (à l'exclusion néanmoins des emprunts auprès du public et de la collecte de l'épargne publique).

D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations financières, commerciales et industrielles qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

- Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une durée indéterminée.
- Art. 4. Dénomination. La dénomination de la société est PELLEAS INVESTMENTS S.à r.l.

Art. 5. Siège social.

- 5.1 Le siège de la société est établi à Luxembourg.
- 5.2 Le siège social peut être transféré à l'intérieur de la commune par décision du Conseil de gérance.
- 5.3 Le siège social peut être transféré en toute autre localité à l'intérieur du Grand-Duché de Luxembourg par décision des associés en Assemblée Générale Extraordinaire.

Titre II.- Capital - Parts - Transfert de parts

Art. 6. Capital social - Parts sociales.

- A) Capital social
- 6.1 Le capital social émis est fixé à trois millions cent trente et un mille dollars (\$ 3.131.000,-) divisé en:
- a) deux mille cinq cent (2.500) parts sociales ordinaires («Parts O») ayant une valeur nominale de un dollar US (\$ 1,-) chacune et une prime d'émission de mille neuf cent quatre vingt dix neuf dollars US (\$ 1.999,-) par Part O;
- b) un million cinq cent soixante quatre mille deux cent cinquante (1.564.250) parts sociales préférentielles de classe A rachetables («Parts Préférentielles de classe A») ayant une valeur nominale de un dollar US (\$ 1,-) chacune et une prime d'émission de mille neuf cent quatre vingt dix neuf dollars US (\$ 1.999,-) par Part Préférentielle de classe A; et



- c) un million mille cinq cent soixante quatre mille deux cent cinquante (1.564.250) parts sociales préférentielles de classe B rachetables («Parts Préférentielles de classe B») ayant une valeur nominale de un dollar US (\$ 1,-) chacune et une prime d'émission de mille neuf cent quatre vingt-dix-neuf dollars US (\$ 1.999,-) par Part Préférentielle de classe B.-
- 6.2 Toutes les Parts O, les Parts Préférentielles de classe A et les Parts Préférentielles de classe B, avec les primes d'émission, ont été intégralement libérées.
- 6.3 A moins que le contexte ne donne un sens contraire, le terme «part» utilisé dans les présents statuts se réfère aux Parts O, aux Parts Préférentielles de classe A et aux Parts Préférentielles de classe B.
- 6.4 La Société devra avoir un capital autorisé de six millions deux cent soixante-deux mille dollars US (\$ 6.262.000,-), divisé en:
- a) cinq mille (5.000) Parts O ayant une valeur nominale de un dollar US (\$ 1,-) chacune et une prime d'émission de mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf dollars US (\$ 1.999,-) par Part O;
- b) trois millions cent vingt-huit mille cinq cent (3.128.500) Parts Préférentielles de classe A ayant une valeur nominale de un dollar US (\$ 1,-) et une prime d'émission de mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf dollars US (1.999.-) par Part Préférentielle de classe A; et
- c) trois millions cent vingt-huit mille cinq cent (3.128.500) Parts Préférentielles de classe B ayant une valeur nominale de un dollar US (\$ 1,-) et une prime d'émission de mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf dollars US (1.999,-) par Part Préférentielle de classe B.

Le gérant unique, ou au cas où, le conseil de gérance est autorisé à émettre d'autre Parts O, d'autres Parts Préférentielles de classe A et/ou d'autres Parts Préférentielles de classe B afin de ramener le capital total de la Société au capital total autorisé de la Société en tout ou en partie de temps à autre de manière discrétionnaire et d'accepter des souscriptions pour de telles parts dans une période de cinq (5) ans à partir de la date de publication de l'autorisation respective donnée à la gérance de la Société à ce sujet sous les présents statuts.

Le gérant unique, ou au cas où, le conseil de gérance est autorisé à déterminer les conditions attachées à toute souscription pour les Parts O, les Parts Préférentielles de classe A et/ou les Parts Préférentielles de classe B de temps à autre.

Si le gérant unique, ou au cas où, le conseil de gérance effectue une augmentation de capital totale ou partielle, conformément aux provisions ci-avant, il sera obligé d'effectuer toutes les démarches afin de modifier cet article pour enregistrer la modification et la gérance de la Société est autorisée à prendre ou à autoriser les étapes requises pour l'exécution et la publication de tel changement en concordance avec la loi.

La période de cette autorité pourra être prolongée par résolution de l'assemblée générale des détenteurs de parts de temps à autre, de la manière requise pour la modification de ces statuts.

Le capital autorisé ou le capital émis de la Société pourra être augmenté ou diminué en accord avec les dispositions légales luxembourgeoises.

- B) Droits des parts sociales
- 6.5 Chaque part sociale donne droit à un vote.
- 6.6 Les Parts Préférentielles de classe A et les Parts Préférentielles de classe B seront revendues à leur valeur nominale à leur vingtième anniversaire ou selon le choix de la société ou de leurs détenteurs, si plus tôt, suivant les dispositions suivantes:
- (i) le rachat pourra seulement être effectué en utilisant des profits distribuables et des réserves (incluant la prime d'émission) résultant des états financiers intérimaires effectués à la date du rachat;
- (ii) un montant égal à la valeur nominale des parts rachetées sera alloué à une réserve spéciale non distribuable à moins qu'on soit en présence d'une diminution correspondante du capital social.
- (iii) le prix de rachat par part sera égal à la valeur nominale plus la prime d'émission plus tous dividendes accrus ou impayés; et
- (iv) le conseil de gérance sera autorisé à décider si les parts rachetées sont à annuler et sera autorisé à prendre toutes les étapes nécessaires afin de mettre à jour les statuts résultant de toute annulation des parts rachetées.
- 6.7 A moins que l'assemblée générale des détenteurs de parts, ou au cas où, le conseil de gérance, au moment de la déclaration d'un dividende le détermine autrement de manière discrétionnaire, toutes les parts auront droit à des distributions pour ce qui est de leur valeur de contribution totale (correspondant à leur valeur nominale, plus paiement en prime d'émission) et les Parts Préférentielles de classe A et les Parts Préférentielles de classe B devront se classer pari passu par rapport aux Parts O à cet égard.

Au moment de la dissolution de la Société, toutes les parts auront droit à des distributions de liquidation s'élevant au total de la valeur nominale et du montant de la prime d'émission payé pour ce qui est de telles parts et les Parts Préférentielles de classe A et les Parts Préférentielles de classe B devront toujours se classer senior par rapport aux Parts O pour tous les procédés de distribution de liquidation.

Art. 7. Transferts de parts sociales.

7.1 La Société garde et maintient le registre unique des associés de la Société. Le registre mentionne le nom et la résidence du détenteur de parts sociales, le nombre de parts sociales qu'il détient au sein de la Société, la date d'acquisition



de telles parts sociales ainsi que tout transfert fait aux actionnaires existants ou nouveaux. Le registre est mis à jour par tout gérant de la Société, suite à tout transfert de parts sociales aux associés existants ou nouveaux, suite à toute augmentation de capital et à tout autre changement affectant la propriété des parts sociales. Tout détenteur de parts a le droit de consulter le registre en donnant quinze (15) jours auparavant un avis au(x) gérant(s).

- 7.2 Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. D'après la loi luxembourgeoise, les transferts de parts sociales à des tiers non-associés pourront uniquement être faits avec l'accord préalable des associés représentant trois quarts (3/4) du capital social.
 - 7.3 Les parts sociales de la Société sont indivisibles et n'admettent qu'un (1) seul propriétaire pour chacune d'elles.
- Art. 8. L'insolvabilité des actionnaires et événements similaires. Le décès, la suspension des droits civils, l'insolvabilité ou la faillite d'un des associés n'engendre pas la fin de la Société.

Titre III.- Administration

Art. 9. Nominations et révocations du Conseil de gérance.

- 9.1 La Société est administrée par un (1) ou plusieurs gérants, avec une majorité de gérants demeurant au Luxembourg, pas nécessairement détenteurs de parts, nommés par l'assemblée générale des détenteurs de parts par voie de simple majorité comme défini à l'article 13.5. Le nombre de gérants et leur rémunération sont fixés par l'assemblée générale des détenteurs de parts.
 - 9.2 L'assemblée générale des détenteurs de parts a le pouvoir de révoquer des gérants à tout moment sans motifs.

Art. 10. Déroulement des assemblées du Conseil de gérance.

- 10.1 Au cas où il y plus d'un (1) gérant, les gérants choisiront parmi eux une personne qui présidera le Conseil de gérance. Les devoirs du Président consistent à surveiller à ce que le déroulement du Conseil observe les dispositions de l'article 10 et à présider les assemblées du Conseil de gérance.
- 10.2 A moins que prévu autrement dans ces Statuts, les gérants pourront organiser leurs assemblées comme ils l'entendent. Des affaires ne peuvent pas être traitées à une assemblée du Conseil de gérance à moins que cette assemblée soit tenue au Luxembourg.
- 10.3 Le Président ou tout gérant pourra convoquer une assemblée du Conseil de gérance, aussi souvent que les intérêts de la société le requièrent et au moins trimestriellement avec une convocation d'au moins un (1) jour franc. Il sera renoncé à la période de convocation, à condition que tous les gérants sont présents à la réunion du Conseil de gérance ou, en cas d'absence, donnent leur accord à la tenue valable de la réunion du Conseil de gérance, malgré la renonciation à la période de convocation. La convocation, qui pourra être envoyée par courrier, courrier recommandé ou simple, mail électronique ou fax, précisera de façon suffisamment détaillée les points à discuter à l'assemblée en y ajoutant les copies de tous les papiers à discuter à l'assemblée.
- 10.4 Les réunions du Conseil de gérance sont en droit de voter, si une majorité de membres du Conseil de gérance sont présents ou représentés à la réunion et sont physiquement présents au Luxembourg.

Tout gérant pourra participer à toute réunion du Conseil de gérance par conférence téléphonique, vidéo-conférence ou par tout autre moyen de communication semblable permettant à toutes les personnes qui prennent part à la réunion de s'entendre réciproquement. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une participation en personne à une telle réunion, étant entendu que seul un gérant qui téléphone ou se connecte à la réunion par conférence téléphonique, vidéo-conférence ou par tout autre moyen de communication semblable à partir du Luxembourg sera considéré pour le quorum, en tant que membre participant, physiquement présent au Luxembourg.

Si un gérant est dans l'impossibilité d'assister à une réunion du Conseil de gérance, il pourra donner une procuration écrite à un autre gérant qui sera lui physiquement présent à l'assemblée afin, pour ce dernier, de voter en son nom à la réunion du Conseil de gérance. Aucun gérant ne pourra tenir plus de deux (2) procurations pour toute réunion du Conseil de gérance.

10.5 Les résolutions du Conseil de gérance seront enregistrées dans des compte-rendus signés par tous les gérants présents, et tenus au siège social de la Société. Des copies ou des extraits de tels compte-rendus à produire dans des procès ou ailleurs seront valablement signés par le Président de la réunion ou par tout gérant.

Art. 11. Décisions du Conseil de gérance, opérations avec des tiers et responsabilité des gérants.

- 11.1 Au cas où il y a seulement un (1) gérant, ses résolutions seront valablement adoptées si elles sont par écrit.
- 11.2 Les décisions prises lors d'une réunion du Conseil de gérance sont valablement passées si (i) une simple majorité des gérants présents ou représentés votent en faveur de la décision. Chaque gérant à droit à un (1) vote, à moins qu'il détienne des procurations, auquel cas il aura un vote supplémentaire par procuration. Le président du Conseil de gérance n'a pas de vote prépondérant.
- 11.3 Sous réserve de l'article 11.2, au cas où une réunion du Conseil de gérance ne pourra pas être tenue pour quelque raison que ce soit, les décisions du Conseil pourront être prises par voie écrite par des décisions circulaires, à condition que telle(s) décision(s) est/sont approuvée(s) unanimement au Luxembourg. Les signatures des gérants sur les décisions écrites pourront apparaître sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une décision identique et pourront être prouvées par facsimile.

- SERVICE CENTRAL DE LEGISLATION
- 11.4 Pour des transactions avec des tiers, la Société sera engagée par la signature conjointe de tout gérant de la Société ou par toute personne à laquelle le Conseil de gérance aura donné une procuration spécifique.
- 11.5 Le gérant ou les gérants n'engagent pas, au regard de leur position, leur responsabilité personnelle en relation avec des engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société. Ils sont de simples agents autorisés et sont uniquement responsables pour l'exécution de leur mandat.

Art. 12. Pouvoirs du Conseil de gérance.

- 12.1 Le gérant unique ou, au cas où, le Conseil de gérance est investi des pouvoirs les plus étendus, qui ne sont pas réservés par la loi ou par les statuts à l'assemblée générale des associés, pour exécuter tous les actes d'administration et de disposition en conformité avec l'objet social. Il n'y aura pas de délégation de pouvoirs de gérance à un tiers.
- 12.2 Les pouvoirs et rémunérations de tout gérant nommé ultérieurement, additionnellement ou à la place des premiers gérants seront déterminés dans l'acte de nomination.

Titre IV.- Assemblée générale des associes

Art. 13. Règles de déroulement relatives aux assemblées générales d'associés et votes des détenteurs de parts sociales aux assemblées générales d'associés.

- 13.1 Les décisions des associés seront prises dans une assemblée générale dûment tenue à Luxembourg ou par consultation écrite à l'initiative du gérant unique ou au cas où, du Conseil de gérance.
- 13.2 A moins que les statuts ne prévoient différemment, le Conseil de gérance, ainsi que des associés représentant ensemble plus de cinquante pour cent (50%) du capital pourront convoquer des assemblées générales d'associés. Au moins une (1) assemblée générale d'associés sera tenue chaque année aux fins d'approuver les comptes de la Société.
- 13.3 A moins que les statuts ne prévoient différemment, toutes les assemblées générales seront convoquées au moins deux (2) jours francs à l'avance. Toute assemblée générale pourra être convoquée à plus court terme, avec l'accord de tous les associés de la Société. La convocation devra spécifier l'heure et le lieu de l'assemblée, qui sera nécessairement le Luxembourg.
- 13.4 Chaque associé aura un (1) vote par part sociale détenue dans le capital social de la Société. Chaque associé pourra se faire représenter aux assemblées. Chaque associé pourra participer à des décisions collectives, indépendamment du nombre des parts sociales qu'il possède.
- 13.5 Toutes les assemblées générales d'associés seront appelées assemblées générales ordinaires. Lors d'une assemblée générale ordinaire, une décision sera passée valablement par simple majorité. Une simple majorité existe si plus de cinquante pour cent (50%) du capital total social émis votent en faveur de la décision. Les affaires suivantes requièrent approbation à une assemblée générale d'associés (liste non exhaustive):
 - Approbation des comptes
 - Allocation de profits
 - Déclaration de la distribution annuelle
 - Nomination et révocation des gérants
 - 13.6 Les affaires suivantes requièrent approbation à une assemblée générale extraordinaire (liste non exhaustive):
 - Toute modification des statuts de la Société
 - Toute augmentation ou diminution du capital social de la Société,
 - Tout changement aux droits des parts, et
 - Dissolution de la Société.

Titre V.- Année comptable - Distributions annuelles - Dividendes intérimaires

Art. 14. Année comptable.

- 14.1 L'année sociale commencera le premier jour de janvier et finira le trente et un décembre de la même année sous réserve de la première année sociale, qui commencera le jour de la constitution de la Société et se terminera le 31 décembre 2007.
- 14.2 Chaque année, à la fin de l'année sociale, les livres sont clôturés et les gérants préparent les comptes annuels composés du bilan, du compte de pertes et profits et des commentaires relatives aux comptes.
- 14.3 Les pièces comptables seront soumises aux associés pour approbation à l'assemblée générale annuelle des associés avant le 30 juin de l'année suivante.
 - 14.4 Chaque détenteur de parts sociales pourra consulter les pièces comptables au siège social de la Société.

Art. 15. Distributions annuelles.

- 15.1 Chaque année, la Société met de côté un montant égal à cinq pour cent (5%) du bénéfice net de l'année approuvé par les pièces comptables, aux fins de le transférer dans une réserve légale, jusqu'à ce que cette réserve s'élève à dix pour cent (10%) du capital social de la Société.
- 15.2 Le poste intitulé «bénéfices annuels disponibles pour la distribution» peut être utilisé librement par les détenteurs de parts sociales ensemble avec les autres réserves existantes et bénéfices reportés, mais après déduction de toutes les



pertes reportés. Une distribution de dividende annuel pour n'importe quelle année donnée peut être décidée à la majorité simple des associés à l'assemblée générale annuelle des associés ou à tout moment.

Art. 16. Les distributions de dividendes intérimaires.

16.1 En conformité avec l'article 15, le Conseil de gérance est autorisé à procéder, aussi souvent qu'il le considère approprié et à tout moment pendant l'année sociale, au paiement de dividendes intérimaires relatives à toutes les parts sociales, en respectant trois (3) conditions: a) le Conseil de gérance pourra seulement prendre la décision de distribuer des dividendes intérimaires sur la base des comptes intérimaires; b) les comptes intérimaires ne pourront pas être daté de plus de trois (3) semaines à la date de la réunion du conseil; et c) les comptes intérimaires, qui peuvent ne pas être vérifiés, doivent prouver que des bénéfices distribuables suffisants existent.

16.2 Pour les besoins de l'article 16.1, les bénéfices distribuables sont égaux au bénéfice net réalisé depuis la fin de la dernière année sociale, plus tous bénéfices reportés et sommes récupérées de réserves disponibles pour des distributions (comprenant, sans limitation, toute prime préférentielle), moins les pertes reportées et toutes les sommes à placer en réserve conformément aux dispositions de la loi sur les Sociétés ou aux statuts de la Société.

Art. 17. Liquidation. Au moment où la Société cesse d'exister, la liquidation sera exercée par un (1) ou plusieurs liquidateurs.

Art. 18. Lois applicables. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les parties se rapportent à la Loi sur les Sociétés Commerciales.

Souscribtion

| , | |
|---|--|
| Les statuts ayant été établis, les parties présentes déclarent vouloir sous | crire la totalité du capital de la manière suivante: |
| PELLEAS INVESTMENTS LIMTED | 2.500 Parts O |
| | 1.564.250 Parts Préférentielles de classe A |
| | 1.564.250 Parts Préférentielles de classe B |
| Total: | 3.131.000 Parts |

Toutes les Parts ont été intégralement libérées en liquide d'un montant de six milliards deux cent soixante deux millions de dollars US (\$ 6.262.000.000,-), d'où trois millions cent trente et un mille dollars US (\$ 3.131.000,-) représentent la valeur nominale et six milliards deux cent cinquante-huit millions huit cent soixante-neuf mille dollars US (\$ 6.258.869.000,-) correspondent à la prime d'émission avant allocation de la réserve légale par un apport en nature de tous ses actifs et passifs de PELLEAS INVESTMENTS LIMITED, ensemble constituant son capital net entier dont l'existence et la valeur sont documentés par des états financiers intérimaires de PELLEAS INVESTMENTS S.à r.l. du 26 mars 2007.

L'actif et le passif apportés par PELLEAS INVESTMENTS LIMITED comprennent:

Actif

- portfolio de trésoreries américaines pour un montant total principal de \$ 6.260.706.897,93
- intérêts accrus sur la trésorerie américaine pour un montant total de \$ 370.258,26
- liquide pour un montant total de \$ 1.104,19
- créances d'intérêts sous certains arrangements de retour swap pour un montant total de 922.843,81 \$

Passif

- obligations en rapport avec des dettes fiscales anglaises sous certains arrangements de paiement fiscal Barclays pour un montant total de \$ 1.104,19

et, en général, sans limitation, tous les actifs qui appartiennent à PELLEAS INVESTMENTS LIMITED et tous les passifs dont est redevable PELLEAS INVESTMENTS LIMITED.

Du montant total de la prime d'émission payée sur les parts de la Société émises, la somme de trois cent treize mille cent dollars US (\$ 313.000,-) sera attribuée au compte de la réserve légale pour que les six milliards deux cent cinquante huit millions cinq cent cinquante cinq mille neuf cents dollars US (\$ 6.258.555.900,-) restants seront considérés comme prime d'émission, alors que le montant de trois millions cent trente et un mille dollars US (\$ 3.131.000,-) sera affecté au compte capital social.

Evaluation

L'apport en nature composé de l'intégralité de l'actif et du passif d'une Société constituée au sein de l'Union Européenne, la Société se réfère à l'article 4-1 de la loi du 29 décembre 1971 relative à l'exonération fiscale du capital. L'expression intégralité de l'actif et du passif comprend les articles énumérés ci-dessus et plus spécialement les articles dans les comptes de PELLEAS INVESTMENTS LIMITED en date du 26 mars 2007 et tout actif et passif inconnus au moment où l'apport a été fait par PELLEAS INVESTMENTS LIMITED.

L'évaluation du capital et de la prime d'émission est évalué en Euro à € 4.713.267.449,-.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société en raison de sa constitution, s'élève approximativement à sept mille cinq cents euros (7.500,- €).



Assemblée générale extraordinaire

Après avoir vérifié que les statuts aient été correctement reproduits, les associés prénommés ont immédiatement tenu une assemblée générale extraordinaire:

- 1) Le nombre des gérants est fixé à 3 (trois).
- 2) Ont été nommés gérants:
- Manfred Joseph Zisselsberger, directeur de sociétés, demeurant au 39, rue Jules Wilhelm, L-2728 Weimershof, né à Teisnach Kreis Regen, Allemagne, le 11 juillet 1949;
- Vincent Goy, directeur de sociétés, demeurant professionnellement aux 68-70, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, né à Dudelange, Luxembourg, le 16 juin 1955; et

Alfred Lang, banquier, demeurant professionnellement à Bockenheimerlandstrasse 38-40, D- 60323 Frankfurt am Main, Allemagne, né à Worth am Main, Allemagne, le 29 août 1953.

3) Le siège social de la Société est établi au 26b, boulevard Royal, L-2320 Luxembourg.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au comparant, connu du notaire instrumentaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec le notaire le présent acte.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur la demande du comparant, le présent acte de constitution est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Signé: J. Steffen, P. Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, le 3 avril 2007. Relation: LAC/2007/4039. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 23 avril 2007.

P. Bettingen.

Référence de publication: 2007056735/202/610.

(070057787) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2007.

W2005/W2007 Vernal Asset 1 Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 9-11, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 127.368.

STATUTES

In the year two thousand and seven, on the second of May.

Before Us, Maître Francis Kesseler, notary residing in Esch-sur-Alzette.

There appeared:

- 1.- The company W2005/W2007 VERNAL HOLDING 1 LUXEMBOURG, a société à responsabilité limitée established under the laws of Luxembourg having its registered office at 9-11, Grand Rue, L-1661 Luxembourg in the process of being registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies, here represented by Alain Steichen, attorney-at-law, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal, and
- 2.- The company W2005/W2007 VERNAL HOLDING 1 LUXEMBOURG (H2) S.C.S., a société en commandite simple, established under the laws of Luxembourg having its registered office at 9-11, Grand Rue, L-1661 Luxembourg in the process of being registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies, here represented by Alain Steichen, prenamed, by virtue of a proxy given under private seal.

Which proxies shall be signed ne varietur by the appearing parties and the undersigned notary and shall be attached to the present deed to be filed at the same time.

Such appearing parties, represented as aforesaid, have requested the notary to draw up the following articles of incorporation of a société à responsabilité limitée, which it declared to form:

Title I.- Object - Denomination - Registered office - Duration

- **Art. 1.** There is hereby formed a société à responsabilité limitée governed by actual laws, in particular the law of August 10th, 1915 on commercial companies, as amended from time to time, the law of September 18th, 1933 on limited liability companies, as amended, and the law of December 28, 1992 on uni-personal limited liabilities companies, as well as the present articles of incorporation.
 - Art. 2. The denomination of the company is W2005/W2007 VERNAL ASSET 1 LUXEMBOURG S.à r.l.
 - Art. 3. The registered office of the company is established in Luxembourg.



If extraordinary political or economic events occur or are imminent, which might interfere with the normal activity at the registered office, or with easy communication between this office and abroad, the registered office may be declared to have been transferred abroad provisionally until the complete cessation of these abnormal circumstances.

Such decision, however, shall have no effect on the nationality of the company. Such declaration of the transfer of the registered office shall be made and brought to the attention of third parties by the organ of the company, which is best situated for this purpose under such circumstances.

Art. 4. The company shall have as its business purpose the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, the possession, the administration, the development and the management of its portfolio.

The company may participate in the establishment and development of any financial, industrial or commercial enterprises and may render any assistance by way of loan, guarantees or otherwise to subsidiaries or affiliated companies. The company may borrow in any form.

In general, it may take any controlling and supervisory measures and carry out any financial, movable or immovable, commercial and industrial operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purpose.

Art. 5. The company is formed for an unlimited period of time.

Title II.- Capital - Parts

- **Art. 6.** The capital is fixed at 12,500.- EUR (twelve thousand and five hundred euro), represented by 1,250,000 (one million two hundred fifty thousand) shares, each with a nominal value of 0.01 EUR (1.- euro cent) each, entirely subscribed for and fully paid up.
 - Art. 7. Every share entitles its owner to one vote.

Shares are freely transferable among shareholders. Transfer of shares inter vivos to non shareholders may only be made with the prior approval of shareholders representing three quarters of the corporate capital.

Otherwise it is referred to the provisions of articles 189 and 190 of the law on commercial companies.

The shares are indivisible with regard to the company, which admits only one owner for each of them.

Shares in the company shall not be redeemable at the request of a shareholder.

The company, however, may redeem its shares whenever the Board of Managers considers this to be in the best interest of the company, subject to the terms and conditions it shall determine and within the limitations set forth by these articles and by law.

Unless the share redemption is immediately followed by a share capital reduction, any such redemption shall only be made out of the company's retained profits and non-compulsory reserves, including any paid-in surplus but excluding any reserve required by Luxembourg law. The redemption price shall be determined by the Board of Managers.

- **Art. 8.** The life of the company does not terminate by death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of any shareholder.
- **Art. 9.** A shareholder as well as the heirs and representatives or entitled persons and creditors of a shareholder cannot, under any circumstances, request the affixing of seals on the assets and documents of the company, nor become involved in any way in its administration.

In order to exercise their rights they have to refer to financial statements and to the decisions of the general meetings.

Title III.- Management

Art. 10. The company is managed by a Board of Managers, which will be composed of at least three members, who need not be shareholders. The managers will be appointed by the general meeting of shareholders with or without limitation of their period of office. The general meeting of shareholders has the power to remove managers at any time without giving reasons.

The Board of Managers elects among its members a chairman; in the absence of the chairman, another manager may preside over the meeting.

A manager unable to take part in a meeting may delegate by letter, telex, telefax or telegram another member of the Board to represent him at the meeting and to vote in his name.

Any member of the Board of Managers who participates in the proceedings of a meeting of the Board of Managers by means of a communications device (including a telephone or a video conference) which allows all the other members of the Board of Managers present at such meeting (whether in person, or by proxy, or by means of such communications device) to hear and to be heard by the other members at any time shall be deemed to be present in person at such meeting, and shall be counted when reckoning a quorum and shall be entitled to vote on matters considered at such meeting. Members of the Board of Managers who participate in the proceedings of a meeting of the Board of Managers by means of such a communications device shall ratify their votes so cast by signing one copy of the minutes of the meeting.

The Board of Managers convenes upon call by the chairman, or any third party delegated by him or by any manager, as often as the interest of the company so requires.



The Board of Managers can validly deliberate and act only if the majority of managers is present or represented.

Resolutions shall be passed with the favourable vote of the majority of managers present or represented.

Circular resolutions signed by all members of the Board of Managers will be as valid and effective as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or multiple copies of an identical resolution.

The resolutions of the Board of Managers will be recorded in minutes signed by all of the members who took part at the deliberation. Copies or extracts of such minutes to be produced in judicial proceedings or elsewhere will be validly signed by the chairman of the meeting or any two managers.

Art. 11. The Board of Managers is invested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in compliance with the corporate object.

All powers not expressly reserved by law or by the present articles of association to the general meeting of share-holders fall within the competence of the Board of Managers.

The Board of Managers may pay interim dividends, provided that prior to such authorisation, the Board of Managers shall be in possession of interim accounts of the company, which provide evidence that sufficient funds are available to pay such interim dividend.

In the event of a vacancy on the Board of Managers, the remaining managers have the right to provisionally fill the vacancy, such decision to be ratified by the next general meeting.

The powers and remunerations of any managers possibly appointed at a later date in addition to or in the place of the first managers will be determined in the act of nomination.

- **Art. 12.** The Board of Managers may delegate its powers to conduct the daily management of the company to one or more managers, who will be called Managing Director(s).
- Art. 13. The company is bound by the sole signature of any one manager for decisions having a value of an amount of up to ten thousand Euro (10,000.- EUR). For decisions having a value of an amount over ten thousand Euro (10,000.- EUR), the company is bound by the joint signature of at least two managers.
- **Art. 14.** Any manager does not contract in his function any personal obligation concerning the commitments regularly taken by him in the name of the company; as a proxyholder he is only responsible for the execution of his mandate.

Title IV.- General meeting of the shareholders

Art. 15. The sole shareholder shall exercise all powers vested with the general meeting of shareholders under section XII of the law of August 10th, 1915 on commercial companies.

All decisions exceeding the powers of the Board of Managers shall be taken by the sole shareholder or, as the case may be, by the general meeting of the shareholders. Any such decisions shall be in writing and shall be recorded on a special register.

In case there is more than one but less than twenty-five shareholders, decisions of shareholders shall be taken in a general meeting or by written consultation at the initiative of the Board of Managers. No decision is deemed validly taken until it has been adopted by the shareholders representing more than fifty per cent (50%) of the capital.

General meetings of shareholders shall be held in Luxembourg. Attendance by virtue of proxy is possible.

Title V.- Financial year - Profits - Reserves

- Art. 16. The company's financial year runs from the first of January to the thirty-first of December of each year.
- **Art. 17.** Each year, as of December 31st, the Board of Managers will draw up the balance sheet, which will contain a record of the property of the company together with its debts and liabilities and be accompanied by an annex containing a summary of all the commitments and debts of the managers to the company.

At the same time the Board of Managers will prepare a profit and loss account, which will be submitted to the general meeting of shareholders together with the balance sheet.

- **Art. 18.** Each shareholder may inspect at the registered office the inventory, the balance sheet and the profit and loss account during the fortnight preceding the annual general meeting.
- **Art. 19.** The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortizations, charges and provisions represents the net profit of the company.

Each year, five percent of the net profit will be transferred to the statutory reserve. This deduction ceases to be compulsory when the statutory reserve amounts to one tenth of the capital but must be resumed until the reserve fund is entirely reconstituted if, any time and for any reason whatever, it has been touched. The balance is at the disposal of the general meeting of shareholders.

Art. 20. In the event of a dissolution of the company, the liquidation will be carried out by one or more liquidators who need not to be shareholders, designated by the meeting of shareholders at the majority defined by article 142 of the law of August 10th, 1915 on commercial companies, as amended.



The liquidator(s) shall be invested with the broadest powers for the realization of the assets and payment of the debts.

Art. 21. For all matters not provided for in the present articles of incorporation, the parties refer to the existing laws.

Transitory provision

Exceptionally the first financial year shall begin on the day of incorporation and close on December 31st, 2007.

Subscription

The articles of incorporation having thus been established, the appearing parties declare to subscribe the capital as follows:

| | Shares |
|---|----------|
| V2007 VERNAL HOLDING 1 LUXEMBOURG prenamed, one million one | |
| wo hundred fifty shares | ,186,250 |
| V2007 VERNAL HOLDING 1 LUXEMBOURG (H2) S.C.S., prenamed, sixty- | |
| d fifty shares | 63,750 |
| dred fifty thousand shares | ,250,000 |

The shares have been fully paid up by payment in cash, so that the amount of 12,500.- EUR (twelve thousand and five hundred euro) is now available to the company.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the company incurs or for which it is liable by reason of its organisation, is approximately one thousand six hundred euro (eur 1,600.-).

Extraordinary general meeting

Immediately after the incorporation of the company, the above-named shareholders took the following resolutions:

- 1) The number of managers is fixed at three.
- 2) Are appointed as managers for an unlimited period:
- 1. Mr. Marcus Vennekens, Managing Director, born in Ede, The Netherlands, on 28 August 1972, professionally residing at 1161 Strawinskylaan, NL-1077 XX Amsterdam;
- 2. Mr. Gerardus Meijssen, Managing Director, born in Monnickendam, The Netherlands, on 29 August 1966, professionally residing at 1161 Strawinskylaan, NL-1077 XX Amsterdam;
- 3. Mr. Paul Obey, Executive Director GOLDMAN SACHS, born in Bexley, United Kingdom, on 5 March 1966, professionally residing at Peterborough court, 133 Fleet Street, EC 4A 2BB London (United Kingdom).
 - 3) The company shall have its registered office at L-1661 Luxembourg, 9-11, Grand-Rue.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg on the date mentioned at the beginning of this document.

The deed having been read to the appearing person, which is known to the notary by its surname, Christian name, civil status and residences, the said person appearing signed together with the notary the present deed.

Follows the French version:

L'an deux mille sept, le deux mai.

Par-devant Maître Francis Kesseler, notaire de résidence à à Esch-sur-Alzette.

Ont comparu:

- 1.- La société W2005/W2007 VERNAL HOLDING 1 LUXEMBOURG, une société à responsabilité limitée constituée sous le droit luxembourgeois, ayant son siège social au 9-11, Grand-Rue, L-1661 Luxembourg, en cours d'immatriculation auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, ici représentée par Alain Steichen, avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration lui conférée sous seing privé, et
- 2.- La société W2005/W2007 VERNAL HOLDING 1 LUXEMBOURG (H2) S.C.S., une société en commandite simple constituée sous le droit luxembourgeois, ayant son siège social au 9-11, Grand-Rue, L-1661 Luxembourg, en cours d'immatriculation auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, ici représentée par Alain Steichen, avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration lui conférée sous seing privé.

Lesquelles procurations, après avoir été signées ne varietur par la personne représentant les comparants susnommés et le notaire soussigné, resteront annexées au présent acte pour être enregistrées avec celui-ci.

Lesquels comparants, représentés comme dit ci-avant, ont déclaré vouloir constituer par le présent acte une société à responsabilité limitée et ont requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts:



Titre I er .- Objet - Dénomination - Siège social - Durée

- **Art. 1** er. Il est formé par le présent acte une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois actuellement en vigueur, notamment par celle du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, par celle du 18 septembre 1933 sur les sociétés à responsabilité limitée, telle que modifiée, et par celle du 28 décembre 1992 sur les sociétés unipersonnelles à responsabilité limitée ainsi que par les présents statuts.
 - Art. 2. La dénomination de la société est W2005/W2007 VERNAL ASSET 1 LUXEMBOURG S.À R.L.
 - Art. 3. Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se sont produits ou sont imminents, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura cependant aucun effet sur la nationalité de la société. Pareille déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui est le mieux placé pour le faire dans ces circonstances.

Art. 4. La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces, la possession, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille.

La société peut participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale et prêter tous concours, que ce soit par des prêts, garanties ou de toute autre manière à des sociétés filiales ou affiliées. La société peut emprunter sous toutes les formes.

D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations financières, commerciales et industrielles qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

Art. 5. La société est constituée pour une durée indéterminée.

Titre II.- Capital - Parts

- **Art. 6.** Le capital social de la société est fixé à 12.500,- EUR (douze mille cinq cents euros) divisé en 1.250.000 (un million deux cent cinquante mille) parts sociales ayant une valeur nominale de 0,01 EUR (un centime d'euro) chacune, entièrement souscrites et libérées.
 - Art. 7. Chaque part sociale donne droit à une voix.

Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les cessions de parts sociales entre vifs à des tiers non associés ne peut être effectuées que moyennant l'agrément préalable des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Pour le reste, il est fait renvoi aux dispositions des articles 189 et 190 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée.

Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la société qui n'admet qu'un seul titulaire à son égard pour chaque part. Les parts sociales ne sont pas remboursables à la demande des associés.

La société peut, toutefois, lorsque le Conseil de Gérance considère que cela est dans l'intérêt de la société, aux conditions et aux termes prévus par la loi et les statuts, racheter ses propres parts.

A moins que le rachat des parts soit immédiatement suivi par une réduction de capital, tout remboursement ne pourra être effectué qu'au moyen des bénéfices non distribués de la société et des réserves disponibles, en ce compris les réserves excédentaires, mais excluant les réserves légales prévues par la loi luxembourgeoise. Le prix de rachat sera déterminé par le Conseil de Gérance.

- Art. 8. La faillite, l'insolvabilité, le décès ou l'incapacité d'un associé ne mettent pas fin à la société.
- **Art. 9.** Un associé ainsi que les héritiers et représentants ou ayants droit et créanciers d'un associé ne peuvent, sous aucun prétexte, requérir l'apposition de scellés sur les biens et papiers de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration.

Ils doivent pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées générales.

Titre III.- Administration

Art. 10. La société est administrée par un Conseil de Gérance qui sera composé de trois membres au moins, associés ou non.

Les gérants sont nommés par l'assemblée générale des associés, pour une durée limitée ou sans limitation de durée. L'assemblée générale des associés peut révoquer les gérants à tout moment, avec ou sans motif



Le Conseil de Gérance désigne parmi ses membres un président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un autre gérant présent.

Chaque gérant de la société empêché de participer à une réunion du Conseil de Gérance peut désigner par écrit, télégramme, télex ou téléfax, un autre membre du Conseil de Gérance comme son mandataire, aux fins de le représenter et de voter en son nom.

Tout membre du Conseil de Gérance qui participe à une réunion du Conseil de Gérance via un moyen de communication (incluant le téléphone ou une vidéo conférence) qui permet aux autres membres du Conseil de Gérance présents à cette réunion (soit en personne soit par mandataire ou au moyen de ce type de communication) d'entendre à tout moment ce membre et permettant à ce membre d'entendre à tout moment les autres membres sera considéré comme étant présent en personne à cette réunion et sera pris en compte pour le calcul du quorum et autorisé à voter sur les matières traitées à cette réunion. Les membres du Conseil de Gérance qui participent à une réunion du Conseil de Gérance via un tel moyen de communication ratifieront leurs votes exprimés de cette façon en signant une copie du procès-verbal de cette réunion.

Le Conseil de Gérance se réunit sur la convocation du président, ou tout tiers délégué par lui ou par n'importe lequel de ses gérants, aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige.

Le Conseil de Gérance ne peut délibérer et agir que si une majorité de gérants sont présents ou représentés.

Les résolutions seront adoptées si elles ont été prises à la majorité des votes des membres présents soit en personne soit par mandataire à telle réunion.

Les résolutions circulaires signées par tous les membres du Conseil de Gérance seront considérées comme étant valablement adoptées comme si une réunion valablement convoquée avait été tenue. Ces signatures pourront être apposées sur un document unique ou sur des copies multiples d'une résolution identique.

Les résolutions du Conseil de Gérance seront enregistrées sur un procès-verbal signé par tous les membres qui ont participé à la réunion.

Des copies ou extraits de ce procès-verbal à produire lors d'une procédure judiciaire ou ailleurs seront valablement singées par le Président de la réunion ou par deux gérants.

Art. 11. Le Conseil de Gérance est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social.

Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale.

Il est autorisé à verser des acomptes sur dividendes à condition qu'avant toute distribution, le Conseil de Gérance soit en possession de comptes intermédiaires de la société fournissant la preuve de l'existence de fonds suffisants à la distribution de ces acomptes sur dividendes.

En cas de vacance d'une place au Conseil de Gérance, les gérants restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

Les pouvoirs et rémunérations des gérants éventuellement nommés postérieurement en sus ou en remplacement des premiers gérants seront déterminés dans l'acte de nomination.

- **Art. 12.** Le Conseil de Gérance peut déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs gérants qui prendront la dénomination de gérants-délégués.
- **Art. 13.** La société est engagée par la seule signature d'un gérant pour toute décision ayant une valeur jusqu'à un montant de dix mille euros (10.000,- EUR). Concernant les décisions ayant une valeur supérieure à dix mille euros (10.000,- EUR), la société est engagée par les signatures conjointes d'au moins deux gérants.
- **Art. 14.** Le ou les gérants ne contractent, à raison de leurs fonctions, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Titre IV.- Assemblée générale des associés

Art. 15. L'associé unique exercera tous les droits incombant à l'assemblée générale des associés en vertu de la section XII de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Toutes les décisions excédant le pouvoir du Conseil de Gérance seront prises par l'associé unique ou, selon les cas, par l'assemblée générale des associés. Les décisions de l'associé unique seront écrites et doivent être consignées sur un registre spécial.

S'il y a plus d'un, mais moins de vingt-cinq associés, les décisions des associés seront prises par l'assemblée générale ou par consultation écrite à l'initiative de la gérance. Aucune décision n'est valablement prise qu'autant qu'elle a été adoptée par des associés représentant la moitié (50%) du capital social.

Les assemblées générales des associés se tiendront au Luxembourg. La représentation au moyen de procuration est admise.



Titre V.- Année comptable - Profits - Réserves

- Art. 16. L'année sociale commence le premier janvier et finit le 31 décembre de chaque année.
- **Art. 17.** Chaque année au 31 décembre, la gérance établit un état financier qui contiendra un inventaire de l'actif et du passif de la société, ainsi qu'un compte de pertes et profits, accompagné d'une annexe contenant un résumé de tous les engagements et dettes contractés par le Conseil de Gérance.

En même temps, le Conseil de Gérance dressera un compte de pertes et profits, qui sera soumis à l'assemblée générale des associés en même temps que l'inventaire.

- **Art. 18.** Chaque associé aura le droit de consulter l'inventaire au siège social, ainsi que le compte de pertes et profits, pendant la quinzaine précédent l'assemblée générale annuelle.
- **Art. 19.** Le solde positif du compte de pertes et profits, déduction faite des frais généraux, charges, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net.

Sur ce bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve; ce prélèvement cesse d'être obligatoire, dès que le fonds de réserve a atteint le dixième du capital, mais devra toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé. L'excédent est à la libre disposition des associés.

Art. 20. En cas de dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, à désigner par l'assemblée des associés à la majorité fixée par l'article 142 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Le ou les liquidateurs auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

Art. 21. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les parties se rapportent aux dispositions légales applicables.

Disposition transitoire

Exceptionnellement, le premier exercice social commence en date du jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2007.

Souscription

Les statuts ayant été établis, les comparants déclarent vouloir souscrire le total du capital de la manière suivante:

| | Parts |
|---|-----------|
| | sociales |
| 1 La société W2005/W2007 VERNAL HOLDING 1 LUXEMBOURG prénommée, un million cent quatre- | |
| vingt-six mille deux cent cinquante parts sociales | 1.186.250 |
| 2 La société W2005/W2007 VERNAL HOLDING 1 LUXEMBOURG (H2) S.C.S., prénommée, soixante- | |
| trois mille sept cent cinquante parts sociales | 63.750 |
| Total: un million deux cent cinquante mille parts sociales | 1.250.000 |

Les parts sociales ont été entièrement libérées à hauteur d'un montant de 12.500,- EUR (douze mille cinq cents euros) par un apport en numéraire de sorte que cette somme est à la disposition de la société à partir de ce moment.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société, ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, s'élève approximativement à mille six cents euros (eur 1.600,-).

Assemblée générale extraordinaire

Après que les statuts aient été rédigés, les associés prénommés ont immédiatement tenu une assemblée générale extraordinaire et ont pris les résolutions suivantes:

- 1) Le nombre de gérants est fixé à trois.
- 2) Sont nommés gérants pour une période indéterminée:
- 1. Mr. Marcus Vennekens, Managing Director, né à Ede, Pays-Bas, le 28 août 1972, demeurant professionnellement au 1161 Strawinskylaan, NL-1077 XX Amsterdam;
- 2. Mr. Gerardus Meijssen, Managing Director, né à Monnickendam, Pays-Bas, le 29 août 1966, demeurant professionnellement au 1161 Strawinskylaan, NL-1077 XX Amsterdam;
- 3. Mr. Paul Obey, Executive Director GOLDMAN SACHS, né à Bexley, Royaume-Uni, le 5 mars 1966, demeurant professionnellement à Peterborough court, 133 Fleet Street, EC 4A 2BB London (Royaume-Uni).
 - 3) Le siège social de la société est établi à L-1661 Luxembourg, 9-11, Grand-Rue.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare que sur la demande du comparant, le présent acte de société est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction française. A la demande du même comparant il est spécifié qu'en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, le texte anglais fera foi.



Dont acte, passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture faite au comparant, connu du notaire instrumentant par nom, prénoms, état et demeure, ledit comparant a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: A. Steichen, F. Kesseler.

Enregistré à Esch/Al., le 3 mai 2007, Relation: EAC/2007/4539. — Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): A. Santioni.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande pour servir aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 3 mai 2007. F. Kesseler.

Référence de publication: 2007057411/219/363.

(070058751) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2007.

Nayatek Group S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf. R.C.S. Luxembourg B 127.279.

STATUTES

In the year two thousand and seven, on the fourth of April.

Before Us Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg.

There appeared:

IQBVentures S.L., a company organized under the laws of Spain, with registered office at Camino Cerro de los Gamos 1, Edificio 1, Pozuelo de Alarcon, 28224, Spain, registered with the Commercial Register of Madrid under number ESB84800879.

here represented by Mrs Flora Gibert, lawyer, with professional address at 15, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg by virtue of a proxy given on April 3rd, 2007.

The said proxy, signed ne varietur by the proxyholder of the person appearing and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing person, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary to state as follows the articles of association of a private limited liability company:

Chapter I. Form, Name, Registered Office, Object, Duration

Art. 1. Form. There is formed a private limited liability company (hereafter the «Company»), which will be governed by the laws pertaining to such an entity, and in particular by the law of August 10th, 1915 on commercial companies as amended (hereafter the «Law»), as well as by the present articles of association (hereafter the «Articles»).

The Company is initially composed of one single Shareholder, subscriber of all the shares. The Company may however at any time be composed of several Shareholders, but not exceeding forty (40) Shareholders, notably as a result of the transfer of shares or the issue of new shares.

Art. 2. Object. The purpose of the Company is the acquisition of ownership interests, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such ownership interests. The Company may in particular acquire by subscription, purchase, and exchange or in any other manner any stock, shares and other securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever, including partnerships. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.

The Company may borrow in any form. It may issue notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries, affiliated companies or to any other company. It may also give guarantees and grant security interests in favor of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other company. The Company may further mortgage, pledge, transfer, encumber or otherwise hypothecate all or some of its assets.

The Company may generally employ any techniques and utilize any instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against creditors, currency fluctuations, interest rate fluctuations and other risks.

The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property, which directly or indirectly further or relate to its purpose.

Art. 3. Duration. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. Name. The Company will have the name of NAYATEK GROUP S.à r.l.



Art. 5. Registered Office. The registered office of the Company is established in Luxembourg-city.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its Shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the Manager or in case of plurality of Managers, by a decision of the Board of Managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Chapter II. Capital, shares

Art. 6. Subscribed capital. The share capital is set at twelve thousand five hundred Euros (\leq 12,500.-), represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares with a par value of one Euro (\leq 1.-) each, all of which are fully paid up.

In addition to the corporate capital, there may be set up a premium account into which any premium paid on any share in addition to its par value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares which the Company may redeem from its shareholders, to offset any net realised losses, to make distributions to the shareholders or to allocate funds to the legal reserve.

- Art. 7. Increase and reduction of capital. The capital may be changed at any time by a decision of the single Shareholder or by a decision of the Shareholders' meeting voting with the quorum and majority rules set out by article 18 of these Articles, or, as the case may be, by the Law for any amendment to these Articles.
- **Art. 8. Shares.** Each share entitles its owner to equal rights in the profits and assets of the Company and to one vote at the general meetings of Shareholders. Ownership of a share carries implicit acceptance of the Articles of the Company and the resolutions of the single Shareholder or the general meeting of Shareholders.

Each share is indivisible as far as the Company is concerned.

Co-owners of shares must be represented towards the Company by a common attorney-in-fact, whether appointed amongst them or not.

The single Shareholder may transfer freely its shares when the Company is composed of a single Shareholder. The shares may be transferred freely amongst Shareholders when the Company is composed of several Shareholders. The shares may be transferred to non-shareholders only with the authorisation of the general meeting of Shareholders representing at least three quarters of the capital, in accordance with article 189 of the Law.

The transfer of shares must be evidenced by a notarial deed or by a deed under private seal. Any such transfer is not binding upon the Company and upon third parties unless duly notified to the Company or accepted by the Company, in pursuance of article 1690 of the Civil Code.

The Company may redeem its own shares in accordance with the provisions of the Law.

Art. 9. Incapacity, bankruptcy or insolvency of a shareholder. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single Shareholder or of one of the Shareholders.

Chapter III. Manager(s)

Art. 10. Manager(s), Board of Managers. The Company is managed by one or several Managers. If several Managers have been appointed, they will constitute a Board of Managers.

The members of the Board might be split in two categories, respectively denominated «Category A Managers» and «Category B Managers».

The Managers need not to be Shareholders. The Managers may be removed at any time, with or without legitimate cause, by a resolution of Shareholders holding a majority of votes.

Each Manager will be elected by the single Shareholder or by the Shareholders' meeting, which will determine their number and the duration of their mandate. They may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the single Shareholder or by a resolution of the Shareholders' meeting.

Art. 11. Powers of the Manager(s). In dealing with third parties, the Manager or the Board of Managers will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object and provided the terms of this article shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by law or the present Articles to the general meeting of Shareholders fall within the competence of the Manager or Board of Managers.

Towards third parties, the Company shall be bound by the sole signature of its single Manager or, in case of plurality of Managers, by the joint signature of any two Managers of the Company. In case the Managers are split in two categories, the Company shall obligatorily be bound by the joint signature of one Category A Manager and one Category B Manager.

If the managers are temporarily unable to act, the Company's affaires may be managed by the sole Shareholder or, in case the Company has several Shareholders, by the Shareholders acting under their joint signatures.

The Manager or Board of Managers shall have the rights to give special proxies for determined matters to one or more proxyholders, selected from its members or not either Shareholders or not.



Art. 12. Day-to-day management. The Manager or Board of Managers may delegate the day-to-day management of the Company to one or several Manager(s) or agent(s) and will determine the Manager's / agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency. It is understood that the day-to-day management is limited to acts of administration and thus, all acts of acquisition, disposition, financing and refinancing have to obtain the prior approval from the Board of Managers.

Art. 13. Meetings of the Board of Managers. The Board of Managers may elect a chairman from among its members. If the chairman is unable to be present, his place will be taken by election among Managers present at the meeting.

The Board of Managers may elect a secretary from among its members.

The meetings of the Board of Managers are convened by the chairman, the secretary or by any two managers. The Board of Managers may validly debate without prior notice if all the managers are present or represented.

A manager may be represented by another member of the Board of Managers.

The Board of Managers can only validly debate and make decisions if a majority of its members is present or represented by proxies. In case the Managers are split in two categories, at least one Category A Manager and one Category B shall be present or represented. Any decisions made by the Board of Managers shall require a simple majority including at least the favorable vote of one Category A Manager and of one Category B Manager. In case of ballot, the chairman of the meeting has a casting vote.

In case of a conflict of interest as defined in article 15 below, the quorum requirement shall apply without taking into account the affected Manager or Managers.

One or more Managers may participate in a meeting by means of a conference call or by any similar means of communication initiated from Luxembourg enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equal to a physical presence at the meeting. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all members having participated.

A written decision, signed by all Managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Managers, which was duly convened and held.

Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all members of the Board of Managers.

Art. 14. Liability - Indemnification. The Board of Managers assumes, by reason of its position, no personal liability in relation to any commitment validly made by it in the name of the Company.

The Company shall indemnify any Manager or officer and his heirs, executors and administrators, against any damages or compensations to be paid by him/her or expenses or costs reasonably incurred by him/her, as a consequence or in connection with any action, suit or proceeding to which he/she may be made a party by reason of his/her being or having been a Manager or officer of the Company, or, at the request of the Company, of any other company of which the Company is a shareholder or creditor and by which he/she is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which he/she shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for gross negligence, fraud or wilful misconduct. In the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement as to which the Company is advised by its legal counsel that the person to be indemnified did not commit such a breach of duty. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which such Manager or officer may be entitled.

Art. 15. Conflict of Interests. No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the Managers or any officer of the Company has a personal interest in, or is a Manager, associate, member, officer or employee of such other company or firm. Except as otherwise provided for hereafter, any Manager or officer of the Company who serves as a Manager, associate, officer or employee of any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other company or firm, be automatically prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

Notwithstanding the above, in the event that any Manager of the Company may have any personal interest in any transaction conflicting with the interest of the Company, he shall make known to the Board of Managers such personal interest and shall not consider or vote on any such transaction, and such transaction and such Manager's or officer's interest therein shall be reported to the single Shareholder or to the next general meeting of Shareholders.

Chapter IV. Shareholder(s)

Art. 16. General meeting of shareholders. If the Company is composed of one single Shareholder, the latter exercises the powers granted by law to the general meeting of Shareholders.

If the Company is composed of no more than twenty-five (25) Shareholders, the decisions of the Shareholders may be taken by a vote in writing on the text of the resolutions to be adopted which will be sent by the Board of Managers to the shareholders by registered mail. In this latter case, the Shareholders are under the obligation to, within a delay of fifteen days as from the receipt of the text of the proposed resolution, cast their written vote and mail it to the Company.



Unless there is only one single Shareholder, the Shareholders may meet in a general meeting of Shareholders upon call in compliance with Luxembourg law by the Board of Managers, subsidiarily by Shareholders representing half the corporate capital. The notice sent to the Shareholders in accordance with the law will specify the time and place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted.

If all the Shareholders are present or represented at a Shareholders' meeting and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

A Shareholder may act at any meeting of the Shareholders by appointing in writing, by fax or telegram as his proxy another person who need not be a Shareholder.

Shareholders' meetings, including the annual general meeting, may be held abroad if, in the judgment of the Board of Managers, which is final, circumstances of «force majeure» so require.

Art. 17. Powers of the meeting of Shareholders. Any regularly constituted meeting of Shareholders of the Company represents the entire body of Shareholders.

Subject to all the other powers reserved to the Board of Managers by law or the Articles and subject to the object of the Company, it has the broadest powers to carry out or ratify acts relating to the operations of the Company.

Art. 18. Procedure, Vote. Any resolution whose purpose is to amend the present Articles or whose adoption is subject by virtue of these Articles or, as the case may be, the Law, to the quorum and majority rules set for the amendment of the Articles will be taken by a majority of shareholders representing at least three quarters of the capital.

Except as otherwise required by law or by the present Articles of Incorporation, all other resolutions will be taken by Shareholders representing at least half of the capital.

One vote is attached to each share.

Chapter V. Financial Year, Distribution of Profits

Art. 19. Financial Year. The Company's accounting year starts on January 1st and ends on December 31st of each year.

Art. 20. Adoption of financial statements. At the end of each accounting year, the Company's accounts are established and the Board of Managers prepares an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

The balance sheet and the profit and loss account are submitted to the single Shareholder or, as the case may be, to the general meeting of Shareholders for approval.

Each Shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 21. Appropriation of profits. The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortisation, charges and provisions represents the net profit of the Company.

Every year five percent (5%) of the net profit will be transferred to the statutory reserve. This deduction ceases to be compulsory when the statutory reserve amounts to one tenth of the issued capital but must be resumed till the reserve fund is entirely reconstituted if, at any time and for any reason whatever, it has been broken into.

The balance is at the disposal of the shareholders.

The excess is distributed among the Shareholders. However, the Shareholders may decide, at the majority vote determined by the relevant laws, that the profit, after deduction of the reserve and interim dividends if any, be either carried forward or transferred to an extraordinary reserve.

Art. 22. Interim dividends. Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

- Interim accounts are established by the manager or the Board of Managers;
- These accounts show a profit including profits carried forward or transferred to an extraordinary reserve;
- The decision to pay interim dividends is taken by the Manager or the Board of Managers;
- The payment is made once the Company has obtained the assurance that the rights of the creditors of the Company are not threatened and once five percent (5%) of the net profit of the current year has been allocated to the legal reserve.

Chapter VI. Dissolution, liquidation

Art. 23. Dissolution, liquidation. At the time of winding up the Company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the Shareholder(s) who shall determine their powers and remuneration.

Chapter VII. Applicable Law

Art. 24. Applicable Law. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory provisions

The first accounting year shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on December 31st, 2007.



Subscription - Payment

All the twelve thousand five hundred (12,500) shares with a par value of one Euro (€ 1.-) each, have been subscribed by IQBVentures S. L., prenamed.

All the shares have been fully paid in cash, so that the amount of twelve thousand five hundred Euros (€ 12,500.-) is at the disposal of the Company, as has been proven to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at one thousand three hundred Euro.

Resolution of the sole shareholder

The sole shareholder resolves to:

- 1. Fix the number of Managers at three (3).
- 2. Appoint the following persons as:

Category A Managers:

- Mr Scott Michael Lehmann, companies' director, born in Washington, United States of America, on July 4th, 1969, with professional address at Camino Cerro de los Gamos 1, Edificio 1, Pozuelo de Alarcon, 28224, Spain; and
- Mr Marc Alan Olson, companies' director, born in Illinois, United States of America, on March 3rd, 1965, with professional address at Camino Cerro de los Gamos 1, Edificio 1, Pozuelo de Alarcon, 28224, Spain.

Category B Manager:

- Mr Christophe Fender, chartered accountant, born in Strasbourg, France, on July 10, 1965, with professional address at 62, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

The duration of the managers' mandate is unlimited.

3. Fix the address of the Company at 560A, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing parties and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, he signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le quatre avril.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

IQBVentures S.L., une société soumise au droit espagnol, ayant son siège social à Camino Cerro de los Gamos 1, Edificio 1, Pozuelo de Alarcon, 28224, Espagne, inscrite au Registre de Commerce de Madrid sous le numéro ESB84800879.

Représentée par Madame Flora Gibert, ayant son adresse professionnelle au 15 Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 3 avril, 2007.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont il a arrêté les statuts comme suit:

Chapitre I er . Forme, Dénomination, Siège, Objet, Durée

Art. 1 er . Forme. Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après «la Société»), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après «la Loi»), ainsi que par les présents statuts de la Société (ci-après «les Statuts»).

La Société comporte initialement un associé unique, propriétaire de la totalité des parts sociales. Elle peut cependant, à toute époque, comporter plusieurs associés, dans la limite de quarante (40) associés, par suite notamment, de cession ou transmission de parts sociales ou de création de parts sociales nouvelles.

Art. 2. Objet. La Société a pour objet la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans d'autres sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit et la gestion de ces participations. La Société pourra en particulier acquérir par souscription, achat, et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et en général toutes valeurs ou instruments financiers émis par toute entité publique ou privée, y compris des sociétés de personnes. Elle pourra participer dans la création, le développement,



la gestion et le contrôle de toute société ou entreprise. Elle pourra en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit. Elle peut procéder, par voie de placement privé, à l'émission de parts et d'obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances. La Société pourra prêter des fonds, y compris ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations, à ses filiales, sociétés affiliées et à toute autre société. Elle peut également consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou de toute autre société. La Société pourra en outre gager, nantir, céder, grever de charges toute ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur toute ou partie de ses avoirs.

La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les créanciers, fluctuations monétaires, fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

La Société pourra accomplir toutes opérations commerciales, financières ou industrielles ainsi que tous transferts de propriété mobiliers ou immobiliers, qui directement ou indirectement favorisent la réalisation de son objet social ou s'y rapportent de manière directe ou indirecte.

- Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.
- Art. 4. Dénomination. La Société a comme dénomination NAYATEK GROUP S.à r.l.
- Art. 5. Siège social. Le siège social est établi à Luxembourg-ville.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

L'adresse du siège social peut être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du Gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du Conseil de Gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Chapitre II. Capital, parts sociales

Art. 6. Capital souscrit. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents Euros (€ 12.500,-) représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales d'une valeur nominale d'un Euro (€ 1,-) chacune, chaque part étant entièrement libérée.

En plus du capital social, un compte de prime d'émission peut être établi auquel toutes les primes payées sur une part sociale en plus de la valeur nominale seront transférées. L'avoir de ce compte de primes peut être utilisé pour effectuer le remboursement en cas de rachat des parts sociales des actionnaires par la Société, pour compenser des pertes nettes réalisées, pour effectuer des distributions aux actionnaires, ou pour être affecté à la réserve légale.

- Art. 7. Augmentation et diminution du capital social. Le capital émis de la Société peut être augmenté ou réduit, en une ou en plusieurs fois, par une résolution de l'associé unique ou des associés adoptée aux conditions de quorum et de majorité exigées par ces Statuts ou, selon le cas, par la loi pour toute modification des Statuts.
- **Art. 8. Parts sociales.** Chaque part sociale confère à son propriétaire un droit égal dans les bénéfices de la Société et dans tout l'actif social et une voix à l'assemblée générale des associés. La propriété d'une part sociale emporte de plein droit adhésion aux statuts de la Société et aux décisions de l'associé unique ou des associés.

Chaque part est indivisible à l'égard de la Société.

Les propriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par un mandataire commun pris parmi eux ou en dehors d'eux.

Les cessions ou transmissions de parts sociales détenues par l'associé unique sont libres, si la Société a un associé unique. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés, si la Société a plusieurs associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés que moyennant l'agrément des associés représentant les trois quarts du capital social, en conformité avec l'article 189 de la Loi.

La cession de parts sociales doit être formalisée par acte notarié ou par acte sous seing privé. De telles cessions ne sont opposables à la Société et aux tiers qu'après qu'elles aient été signifiées à la Société ou acceptées par elle conformément à l'article 1690 du Code Civil.

La Société peut racheter ses propres parts sociales conformément aux dispositions légales.

Art. 9. Incapacité, faillite ou déconfiture d'un associé. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Chapitre III. Gérant(s)

Art. 10. Gérants, Conseil de Gérance. La Société est gérée par un ou plusieurs Gérants. Si plusieurs Gérants sont nommés, ils constitueront un Conseil de Gérance. Les membres peuvent ou non être répartis en deux catégories, nommés respectivement «Gérants de catégorie A» et «Gérants de catégorie B».

Les Gérants ne doivent pas être associés. Ils peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans justification légitime, par une décision des associés représentant une majorité des voix.



Chaque Gérant sera nommé par l'associé unique ou les associés, selon le cas, qui détermineront leur nombre et la durée de leur mandat. Ils peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par décision de l'associé unique ou des associés.

Art. 11. Pouvoirs du/des Gérant(s). Dans les rapports avec les tiers, le Conseil de Gérance a tous pouvoirs pour agir au nom de la Société dans toutes les circonstances et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du Conseil de Gérance.

Envers les tiers, la société est valablement engagée par la signature de son Gérant unique ou, en cas de pluralité de Gérants, par la signature conjointe de deux Gérants. Dans l'éventualité où deux catégories de Gérants sont créées, la Société sera obligatoirement engagée par la signature conjointe d'un Gérant de catégorie A et d'un Gérant de catégorie B.

Si les gérants sont temporairement dans l'impossibilité d'agir, la Société pourra être gérée par l'associé unique ou en cas de pluralité d'associés, par les associés agissant conjointement.

Le Conseil de Gérance a le droit de déléguer certains pouvoirs déterminés à un ou plusieurs mandataires, sélectionnés parmi ses membres ou pas, qu'ils soient associés ou pas.

Art. 12. Gestion journalière. Le Conseil de Gérance peut déléguer la gestion journalière de la Société à un ou plusieurs gérant(s) ou mandataire(s) et déterminera les responsabilités et rémunérations (éventuelle) des gérants/ mandataires, la durée de la période de représentation et toute autre condition pertinente de ce mandat. Il est convenu que la gestion journalière se limite aux actes d'administration et qu'en conséquence, tout acte d'acquisition, de disposition, de financement et refinancement doivent être préalablement approuvés par le Conseil de Gérance.

Art. 13. Réunions du Conseil de Gérance. Le Conseil de Gérance peut élire un président parmi ses membres. Si le président ne peut être présent, un remplaçant sera élu parmi les gérants présents à la réunion.

Le Conseil de Gérance peut élire un secrétaire parmi ses membres.

Les réunions du Conseil de Gérance sont convoquées par le président, le secrétaire ou par deux gérants. Le Conseil de Gérance peut valablement délibérer sans convocation préalable si tous les gérants sont présents ou représentés.

Un gérant peut en représenter un autre au Conseil.

Le Conseil de Gérance ne peut délibérer et prendre des décisions valablement que si une majorité de ses membres est présente ou représentée par procurations. Dans l'éventualité où deux catégories de Gérants sont créées, au moins un Gérant de catégorie A et un Gérant de catégorie B devra être présent ou représenté.

Toute décision du Conseil de Gérance doit être prise à majorité simple, avec au moins le vote affirmatif d'un Gérant de catégorie A et d'un Gérant de catégorie B dans l'éventualité où deux catégories de Gérants sont créées. En cas de ballottage, le président du conseil a un vote prépondérant.

En cas de conflit d'intérêt tel que défini à l'article 15 ci-dessous, les exigences de quorum s'appliqueront sans prendre en compte le ou les gérants concernés.

Chaque gérant et tous les gérants peuvent participer aux réunions du conseil par conférence call ou par tout autre moyen similaire de communication, à partir du Luxembourg, ayant pour effet que tous les gérants participant au conseil puissent se comprendre mutuellement.

Dans ce cas, le ou les gérants concernés seront censés avoir participé en personne à la réunion. Cette décision peut être documentée dans un document unique ou dans plusieurs documents séparés ayant le même contenu, signé(s) par tous les participants.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du Conseil de Gérance, dûment convoquée et tenue.

Cette décision peut être documentée dans un document unique ou dans plusieurs documents séparés ayant le même contenu, signé(s) par tous les participants.

Art. 14. Responsabilité, indemnisation. Les gérants ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

La Société devra indemniser tout Gérant ou mandataire et ses héritiers, exécutant et administrant, contre tous dommages ou compensations devant être payés par lui/elle ainsi que les dépenses ou les coûts raisonnablement engagés par lui/elle, en conséquence ou en relation avec toute action, procès ou procédures à propos desquelles il/elle pourrait être partie en raison de son/sa qualité ou ancienne qualité de Gérant ou mandataire de la Société, ou, à la requête de la Société, de toute autre société où la Société est un associé ou un créancier et par quoi il/elle n'a pas droit à être indemnisé(e), sauf si cela concerne des questions à propos desquelles il/elle sera finalement déclaré(e) impliqué(e) dans telle action, procès ou procédures en responsabilité pour négligence grave, fraude ou mauvaise conduite préméditée. Dans l'hypothèse d'une transaction, l'indemnisation sera octroyée seulement pour les points couverts par l'accord et pour lesquels la Société a été avertie par son avocat que la personne à indemniser n'a pas commis une violation de ses obligations telle que décrite



ci-dessus. Les droits d'indemnisation ne devront pas exclure d'autres droits auxquels tel Gérant ou mandataire pourrait prétendre.

Art. 15. Conflit d'intérêt. Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et d'autres sociétés ou firmes ne sera affecté ou invalidé par le fait qu'un ou plusieurs Gérants ou fondés de pouvoirs de la Société y auront un intérêt personnel, ou en seront Gérant, associé, fondé de pouvoirs ou employé. Sauf dispositions contraires ci-dessous, un Gérant ou fondé de pouvoirs de la Société qui remplira en même temps des fonctions d'administrateur, associé, fondé de pouvoirs ou employé d'une autre société ou firme avec laquelle la Société contractera ou entrera autrement en relations d'affaires, ne sera pas, pour le motif de cette appartenance à cette société ou firme, automatiquement empêché de donner son avis et de voter ou d'agir quant à toutes opérations relatives à un tel contrat ou autre affaire.

Nonobstant ce qui précède, au cas où un Gérant ou fondé de pouvoirs aurait un intérêt personnel dans une opération de la Société, entrant en conflit avec les intérêts de la Société, il en avisera le Conseil de Gérance et il ne pourra prendre part aux délibérations ou émettre un vote au sujet de cette opération. Cette opération ainsi que l'intérêt personnel du Gérant ou du fondé de pouvoirs seront portés à la connaissance de l'actionnaire unique ou des actionnaires au prochain vote par écrit ou à la prochaine assemblée générale des associés.

Chapitre IV. Associé(s)

Art. 16. Assemblée générale des associés. Si la Société comporte un associé unique, celui-ci exerce tous les pouvoirs qui sont dévolus par la loi à l'assemblée générale des associés.

Si la Société ne comporte pas plus de vingt-cinq (25) associés, les décisions des associés peuvent être prises par vote écrit sur le texte des résolutions à adopter, lequel sera envoyé par le Conseil de Gérance aux associés par lettre recommandée. Dans ce dernier cas les associés ont l'obligation d'émettre leur vote écrit et de l'envoyer à la Société, dans un délai de quinze jours suivant la réception du texte de la résolution proposée.

A moins qu'il n'y ait qu'un associé unique, les associés peuvent se réunir en assemblée générale conformément aux conditions fixées par la loi sur convocation par le Conseil de Gérance, ou à défaut, par le réviseur d'entreprises, ou à leur défaut, par des associés représentant la moitié du capital social. La convocation envoyée aux associés en conformité avec la loi indiquera la date, l'heure et le lieu de l'assemblée et elle contiendra l'ordre du jour de l'assemblée générale ainsi qu'une indication des affaires qui y seront traitées.

Au cas où tous les associés sont présents ou représentés et déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci peut se tenir sans convocation préalable.

Tout associé peut prendre part aux assemblées en désignant par écrit, par télécopieur ou par télégramme un mandataire, lequel peut ne pas être associé.

Les assemblées générales des associés, y compris l'assemblée générale annuelle, peuvent se tenir à l'étranger chaque fois que se produiront des circonstances de force majeure qui seront appréciées souverainement par le Conseil de Gérance.

Art. 17. Pouvoirs de l'assemblée générale. Toute assemblée générale des associés régulièrement constituée représente l'ensemble des associés.

Sous réserve de tous autres pouvoirs réservés au Conseil de Gérance en vertu de la loi ou les Statuts et conformément à l'objet social de la Société, elle a les pouvoirs les plus larges pour décider ou ratifier tous actes relatifs aux opérations de la Société.

Art. 18. Procédure - Vote. Toute décision dont l'objet est de modifier les présents Statuts ou dont l'adoption est soumise par les présents Statuts, ou selon le cas, par la loi aux règles de quorum et de majorité fixée pour la modification des statuts sera prise par une majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital.

Sauf disposition contraire de la loi ou des présents Statuts, toutes les autres décisions seront prises par les associés représentant la moitié du capital social.

Chaque action donne droit à une voix.

Chapitre V. Année sociale, Répartition

- Art. 19. Année sociale. L'année sociale commence le 1 er janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.
- Art. 20. Approbation des comptes annuels. Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont établis et le Conseil de Gérance prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Les comptes annuels et le compte des profits et pertes sont soumis à l'agrément de l'associé unique ou, suivant le cas, des associés.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

Art. 21. Affectation des résultats. L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges et amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent (5%) du bénéfice net seront affectés à la réserve légale.



Ces prélèvements cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve légale aura atteint un dixième du capital social, mais devront être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve se trouve entamé.

Le solde du bénéfice net est distribué entre les associés.

Le surplus est distribué entre les associés. Néanmoins, les associés peuvent, à la majorité prévue par la loi, décider qu'après déduction de la réserve légale et des dividendes intérimaires le cas échéant, le bénéfice sera reporté à nouveau ou transféré à une réserve spéciale.

- **Art. 22. Dividendes intérimaires.** Des acomptes sur dividendes peuvent être distribués à tout moment, sous réserve du respect des conditions suivantes:
 - Des comptes intérimaires doivent être établis par le Gérant ou par le Conseil de Gérance,
- Ces comptes intérimaires, les bénéfices reportés ou affectés à une réserve extraordinaire y inclus, font apparaître un bénéfice,
 - Le Gérant ou le Conseil de Gérance est seul compétent pour décider de la distribution d'acomptes sur dividendes,
- Le paiement n'est effectué par la Société qu'après avoir obtenu l'assurance que les droits des créanciers ne sont pas menacés et une fois que cinq pourcents (5 %) du profit net de l'année en cours a été attribué à la réserve légale.

Chapitre VI. Dissolution, Liquidation

Art. 23. Dissolution, Liquidation. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associé(s) qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Chapitre VII. Loi applicable

Art. 24. Loi applicable. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les Statuts, il est fait référence à la Loi.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la Société et se termine le 31 décembre 2007.

Souscription - Libération

Toutes les douze mille cinq cents (12.500) parts sociales ont été souscrites par IQBVentures S.L., préqualifiée.

Toutes les parts sociales ont été entièrement libérées par versement en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,-) est à la disposition de la Société, ce qui a été prouvé au notaire instrumentant, qui le reconnaît expressément.

Frais

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ mille trois cents Euro.

Décision de l'associé unique

L'associé unique décide de:

- 1. Fixer le nombre de gérants à trois (3).
- 2. Nommer les personnes suivantes en tant que:

Gérants de Catégorie A:

- M. Scott Michael Lehmann, directeur de société, né à Washington, Etats-Unis d'Amérique, le 4 juillet 1969, ayant son adresse professionnelle au Camino Cerro de los Gamos 1, Edificio 1, Pozuelo de Alarcon, 28224, Espagne; et
- M. Marc Alan Olson, directeur de société, né en Illinois, Etats-Unis d'Amérique, le 3 mars 1965, ayant son adresse professionnelle au Camino Cerro de los Gamos 1, Edificio 1, Pozuelo de Alarcon, 28224, Espagne.

Gérant de Catégorie B:

- M. Christophe Fender, expert-comptable, né à Strasbourg, France, le 10 juillet 1965, ayant son adresse professionnelle au 62, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

La durée du mandat des gérants est illimitée.

3. Fixer l'adresse du siège social au 560A, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparants, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.



Signé: F. Gibert, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 10 avril 2007, Relation: LAC/2007/4802. — Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): F. Sand.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 avril 2007.

J. Elvinger.

Référence de publication: 2007056693/211/485.

(070058206) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2007.

Electricité Reckinger-Bock et Cie S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7540 Rollingen, 149A, rue de Luxembourg. R.C.S. Luxembourg B 57.193.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

F. Reckinger

Le gérant

Référence de publication: 2007056812/1019/13.

Enregistré à Diekirch, le 6 avril 2007, réf. DSO-CD00045. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(070046473) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 avril 2007.

Ambrimmo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 67.473.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007057304/677/12.

Enregistré à Luxembourg, le 2 mai 2007, réf. LSO-CE00304. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070058275) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2007.

Yzaur Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 67.518.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007057305/677/12.

Enregistré à Luxembourg, le 2 mai 2007, réf. LSO-CE00306. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070058279) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2007.

Link Consult S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8814 Bigonville, 34, rue Principale.

R.C.S. Luxembourg B 109.324.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 26 mars 2007

Le point n o 1. est abordé:

La société sera engagée par la signature individuelle de l'administrateur-délégué, Monsieur Tosi Francis, ou par la signature conjointe d'un administrateur et de l'administrateur-délégué qui dispose par là d'un pouvoir de co-signature obligatoire.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 14 heures 15 minutes.



F. Tosi / I. Philipin / C. Marechal Le Président / Le secrétaire / Le scrutateur

Référence de publication: 2007056808/2631/17.

Enregistré à Diekirch, le 29 mars 2007, réf. DSO-CC00205. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(070046029) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 avril 2007.

Garden Property S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 82.599.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007057307/677/12.

Enregistré à Luxembourg, le 2 mai 2007, réf. LSO-CE00315. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070058282) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2007.

Kiba S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1510 Luxembourg, 38, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 62.046.

Le bilan au 31 décembre 2002 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 avril 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007057308/5878/12.

Enregistré à Luxembourg, le 3 mai 2007, réf. LSO-CE00540. - Reçu 28 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070058653) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2007.

Pearson Luxembourg N°. 2., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 1.000.000,00.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 100.148.

Sur décision de l'Associé Unique prise en date du 16 avril 2007, le mandat du commissaire aux comptes PricewaterhouseCoopers, S. à r.l., 400 route d'Esch, L-1471 Luxembourg a été renouvelé jusqu'à l'approbation des comptes au 30 décembre 2007, en 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 avril 2007.

Pour PEARSON LUXEMBOURG N º 2

FORTIS INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2007057213/29/18.

Enregistré à Luxembourg, le 19 avril 2007, réf. LSO-CD05123. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070058631) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2007.



Banque Transatlantique Luxembourg, Société Anonyme, (anc. Mutuel Bank Luxembourg).

Siège social: L-1450 Luxembourg, 17, Côte d'Eich.

R.C.S. Luxembourg B 31.730.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006, ainsi que les informations et documents annexes ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 mai 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007057299/255/14.

Enregistré à Luxembourg, le 7 mai 2007, réf. LSO-CE00582. - Reçu 106 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070058262) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2007.

Optima Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 66.769.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007057302/677/12.

Enregistré à Luxembourg, le 2 mai 2007, réf. LSO-CE00314. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070058269) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2007.

Finequity S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 82.838.

La société a été constituée suivant acte de M. Gerard Lecuit, notaire de résidence a Hesperange, en date du 9 juillet 2001, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations C numéro 3 du 2 janvier 2002.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 avril 2007.

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY SA

Signatures

Référence de publication: 2007057639/710/16.

Enregistré à Luxembourg, le 24 avril 2007, réf. LSO-CD06106. - Reçu 28 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070058320) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2007.

Gestabene S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1411 Luxembourg, 2, rue des Dahlias.

R.C.S. Luxembourg B 83.602.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 mai 2007.

Référence de publication: 2007057470/1268/12.

Enregistré à Luxembourg, le 25 avril 2007, réf. LSO-CD06633. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070058408) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2007.



Hilsen Holding Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1411 Luxembourg, 2, rue des Dahlias. R.C.S. Luxembourg B 80.693.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 mai 2007.

Référence de publication: 2007057467/1268/12.

Enregistré à Luxembourg, le 3 mai 2007, réf. LSO-CE00415. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070058412) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2007.

Xantia Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 61.703.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 (version abrégée) ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007057460/693/13.

Enregistré à Luxembourg, le 27 avril 2007, réf. LSO-CD07175. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070058324) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2007.

Keynet S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 31.000,00.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 79.304.

La société a été constituée suivant acte notarié de Maître Gerard Lecuit reçu en date du 20 novembre 2000, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations C numéro 480 du 26 juin 2001.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 mai 2007.

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY SA

Signatures

Référence de publication: 2007057641/710/17.

Enregistré à Luxembourg, le 27 avril 2007, réf. LSO-CD07011. - Reçu 30 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070058310) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2007.

JD Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 122.028.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007057628/677/12.

Enregistré à Luxembourg, le 2 mai 2007, réf. LSO-CE00302. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070058284) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2007.



KINETIKA Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse. R.C.S. Luxembourg B 124.241.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 30 avril 2007.

Pour copie conforme

Pour la société

Pour Maître J. Seckler

Notaire

Par délégation M. Goeres

Référence de publication: 2007057498/231/15.

(070058741) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2007.

Absolute Ventures S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 87.345.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 18 avril 2007.

H. Beck

Notaire

Référence de publication: 2007057488/201/12.

(070058421) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2007.

Competrol (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 46.016.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 mai 2007.

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A.

Gérant

Signatures

Référence de publication: 2007057640/710/15.

Enregistré à Luxembourg, le 19 avril 2007, réf. LSO-CD05044. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070058317) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2007.

996 Investissement S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 101.231.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 (version abrégée) ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007057463/693/13.

Enregistré à Luxembourg, le 27 avril 2007, réf. LSO-CD07148. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070058326) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2007.



V Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 81.471.

Les comptes annuels au 31 décembre 2005 (version abrégée) ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007057449/693/13.

Enregistré à Luxembourg, le 27 avril 2007, réf. LSO-CD07189. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070058314) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2007.

Finalsa Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1621 Luxembourg, 24, rue des Genêts.

R.C.S. Luxembourg B 15.466.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 3 mai 2007.

H. Beck

Notaire

Référence de publication: 2007057489/201/12.

(070058425) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2007.

Axell S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 102.706.

L'Assemblée Générale Ordinaire tenue exceptionnellement en date du 6 avril 2007 a appelé aux fonctions d'administrateur: Monsieur Eric Magrini, Monsieur Daniel Galhano et Monsieur Philippe Toussaint, tous ayant leur adresse professionnelle au 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg en remplacement de EURO MANA-GEMENT SERVICES S.A., MONTEREY SERVICES S.A. et UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES S.à r.l., administrateurs démissionnaires.

Leur mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2010.

Le conseil d'Administration se compose désormais comme suit:

- Monsieur Eric Magrini, Administrateur
- Monsieur Daniel Galhano, Administrateur
- Monsieur Philippe Toussaint, Administrateur

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 avril 2007.

Pour AXELL S.A.

P. Toussaint / E. Magrini

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2007057214/29/24.

Enregistré à Luxembourg, le 30 avril 2007, réf. LSO-CD07368. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070058620) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2007.

Optima Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 66.769.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SERVICE CENTRAL DE LEGI<mark>SLA</mark>TION

Signature.

Référence de publication: 2007057301/677/12.

Enregistré à Luxembourg, le 2 mai 2007, réf. LSO-CE00312. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070058266) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2007.

fkon CONSULTING S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6686 Mertert, 51, route de Wasserbillig.

R.C.S. Luxembourg B 76.322.

Le bilan au 31 décembre 2004 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Munsbach, le 8 mai 2007.

Référence de publication: 2007057313/1615/12.

Enregistré à Luxembourg, le 7 mai 2007, réf. LSO-CE00581. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070058731) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2007.

Oliveira Transports Locations et Services S.àr.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4051 Esch-sur-Alzette, 95, rue du Canal.

R.C.S. Luxembourg B 106.086.

L'an deux mille sept, le vingt-quatre avril

Par-devant Maître Aloyse Biel, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

A comparu:

Monsieur José Manuel De Oliveira, employé, demeurant à L-4051 Esch-sur-Alzette, 95, rue du Canal.

Lequel comparant déclare qu'il est l'unique associé de la société à responsabilité limitée OLIVEIRA TRANSPORTS LOCATIONS ET SERVICES S.àr.l., avec siège social à L-8399 Windhof, Windhof Business Center, 4, route d'Arlon, constituée originairement sous la dénomination FELIX & OLIVEIRA TRANSPORTS LOCATIONS ET SERVICES S.àr.l, suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 8 février 2005, publié au Mémorial C numéro 555, en date du 9 juin 2005,

dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 7 octobre 2005, en cours de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Ceci exposé, l'associé représentant l'intégralité du capital social, a déclaré vouloir se considérer comme dûment convoqué en assemblée générale extraordinaire et, sur ordre du jour conforme dont il reconnaît avoir eu connaissance parfaite dès avant ce jour, a pris à l'unanimité des voix, la résolution suivante sur l'ordre du jour suivant:

- Transfert de siège social et modification de l'article deux, premier alinéa des statuts.

Résolution unique

L'associé unique décide de transférer le siège social de Windhof à Esch-sur-Alzette, et de modifier par conséquent le premier alinéa de l'article deux des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«Art. 2. (premier alinéa). Le siège social est établi à Esch-sur-Alzette.»

(Le reste sans changement).

L'adresse du siège est fixée à L-4051 Esch-sur-Alzette, 95, rue du Canal.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société, sont évalués approximativement à huit cents euros (800,- EUR).

Les frais et honoraires des présentes sont à charge de la société. Elle s'engage solidairement ensemble avec le comparant au paiement desdits frais.

Plus rien ne se trouvant à l'ordre du jour, la présente assemblée à été clôturée.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par noms, prénoms, états et demeures, ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: De Oliveira, A. Biel.



Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 26 avril 2007. Relation: EAC/2007/4300. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Santioni.

Pour expédition conforme, délivrée aux parties sur demande pour servir aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 30 avril 2007.

A. Biel.

Référence de publication: 2007057582/203/43.

(070058836) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2007.

Waalwijk S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 115.364.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 (version abrégée) ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007057445/693/13.

Enregistré à Luxembourg, le 27 avril 2007, réf. LSO-CD07182. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070058311) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2007.

Baldi Holding SA, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 60.259.

L'Assemblée Générale Ordinaire tenue exceptionnellement en date du 2 avril 2007 a appelé aux fonctions d'administrateur: Monsieur Eric Magrini, Monsieur Philippe Toussaint et Monsieur Daniel Galhano, tous ayant leur adresse professionnelle au 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg en remplacement de Monsieur Robert Hovenier, MONTEREY SERVICES S.A. et UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES S.à r.l., administrateurs démissionnaires. Leur mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2008.

Le mandat du Commissaire aux comptes:

FIDUCIAIRE INTERNATIONALE S.A., 6-12, rue du Fort Wallis, L-2714 Luxembourg,

a été renouvelé jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire de 2008.

Le conseil d'Administration se compose désormais comme suit:

- Monsieur Eric Magrini, Administrateur
- Monsieur Philippe Toussaint, Administrateur
- Monsieur Daniel Galhano, Administrateur

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 avril 2007.

Pour BALDI HOLDING S.A.

P. Toussaint / E. Magrini

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2007057215/29/26.

Enregistré à Luxembourg, le 30 avril 2007, réf. LSO-CD07370. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070058618) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2007.

Forden Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 49, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 125.948.

STATUTS

L'an deux mille sept, le cinq février.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;



S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société FORDEN INVESTMENTS LIMITED, avec siège social à Tortola, Road Town, Wickham's Cay I, The Lake Building, Suite 120, (lles Vierges Britanniques), régulièrement constituée en date du 7 septembre 1999, inscrite au Registre des Sociétés de Tortola en tant que INTERNATIONAL BUSINESS COMPANY sous le numéro 342127,

le transfert du siège social statutaire et administratif de la société des lles Vierges Britanniques au Grand-Duché de Luxembourg a été décidé par le directeur unique en date du 20 décembre 2006,

ayant un capital social de cinquante mille dollars US (50.000,- USD), évalué au 31 décembre 2006 à 37.965,07 EUR.

La séance est ouverte sous la présidence de Madame Sylvie Theisen, consultante, demeurant professionnellement à Luxembourg.

La Présidente désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Adèle Di Iulio, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées.

La Présidente expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

- 1.- Transfert, avec effet au 31 décembre 2006, du siège social statutaire et administratif de Tortola, (Iles Vierges Britanniques), à L-1724 Luxembourg, 49, boulevard du Prince Henri, (Grand-Duché de Luxembourg), et adoption par la société de la nationalité luxembourgeoise.
 - 2.- Détermination de l'objet social qui sera dorénavant libellé comme suit:

«La société a pour objet l'acquisition, la vente, l'échange, la gestion et la mise en valeur de tous immeubles, parties d'immeubles, droits immobiliers et accessoires, situes dans le Grand-Duché de Luxembourg ou a l'étranger, ainsi que l'accomplissement de toutes opérations généralement quelconques, mobilières, commerciales, financières qui se rapportent directement ou indirectement à son objet.

En outre, la société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, et peut leur prêter tous concours, que ce soit par des prêts, des garanties, des avances ou de toutes autres manières.

Elle a en outre pour objet l'acquisition par achat, par voie de participation, d'apport, de prise ferme ou d'option, d'achat de négociation, de souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets, brevets et licences et autres valeurs de toutes espèces, la possession, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille.

La société peut emprunter sous toutes les formes et procéder à l'émission d'obligations.

D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles a l'accomplissement ou au développement de son objet, en restant toutefois dans les limites tracées par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales.»

- 3.- Conversion en euro de la devise d'expression du capital social, actuellement exprimé en dollars américains, fixation du capital social à 35.000,- EUR et allocation du solde de 2.965,07 EUR à une réserve extraordinaire.
 - 4.- Adoption pour la société de la forme juridique d'une société anonyme de droit luxembourgeois.
 - 5.- Décision d'adopter pour la société:
 - a) la dénomination sociale de FORDEN INVESTMENTS S.A.;
 - b) une année sociale commençant le 1 ^{er} janvier et se terminant le 31 décembre de chaque année;
 - c) le 1 ^{er} mercredi du mois de juin à 11.00 heures comme date de l'assemblée générale annuelle;
 - d) une refonte complète des statuts.
 - 6.- Nomination statutaires.
 - 7.- Divers
- B) Que les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence; ladite liste de présence, signée ne varietur par les actionnaires présents, les mandataires de ceux représentés et par les membres du bureau, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.



- C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.
- D) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée précise qu'en date du 20 décembre 2006, le directeur unique de la société FORDEN INVESTMENTS LIMITED a décidé de transférer le siège social de Tortola, (lles Vierges Britanniques), à L-1724 Luxembourg, 49, boulevard du Prince Henri, (Grand-Duché de Luxembourg), de changer la nationalité de la société, d'adopter la nationalité luxembourgeoise, de se soumettre à la législation luxembourgeoise et de prendre siège à Luxembourg.

Deuxième résolution

L'assemblée décide d'adopter pour l'objet social la teneur comme ci-avant reproduite dans l'ordre du jour sous le point 2).

Troisième résolution

L'assemblée décide:

- de convertir en euros la devise d'expression du capital social, actuellement exprimé en dollars US, au cours au 31 décembre 2006, de 1,- USD = 0,759301 EUR;
- de réduire le capital social à hauteur de deux mille neuf cent soixante-cinq virgule zéro sept euros (2.965,07 EUR), pour le ramener de son montant actuel après conversion de trente-sept mille neuf cent soixante-cinq virgule zéro sept euros (37.965,07EUR) à trente-cinq mille euros (35.000,- EUR);
 - d'allouer ce solde de 2.965,07 EUR à une réserve extraordinaire;
 - de conférer tous pouvoirs au conseil d'administration pour procéder aux écritures comptables qui s'imposent.

Rapport du reviseur d'entreprises

Ce transfert du siège social et la fixation du capital social font l'objet d'un rapport établi par le réviseur d'entreprises indépendant Monsieur Fons Mangen de L-9088 Ettelbruck, 147, rue de Warken, conformément aux stipulations de l'article 26-1 de la loi sur les sociétés commerciales et qui conclut de la manière suivante:

«Conclusions

Sur base de nos diligences, aucun fait n'a été porté à notre attention qui nous laisse à penser que la valeur globale des apports ne correspond pas au moins au nombre et à la valeur nominale des actions à émettre en contrepartie.

Ettelbruck, le 19 janvier 2007.

Ledit rapport, signé ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte pour être formalisé avec lui.

Quatrième résolution

L'assemblée décide d'adopter, avec effet au 31 décembre 2006, pour la société la forme juridique d'une société anonyme de droit luxembourgeois et déclarent que ce transfert du siège social à Luxembourg n'est pas à considérer comme une constitution d'une nouvelle société.

Cinquième résolution

L'assemblée décide d'adopter pour la société:

- a) la dénomination sociale de FORDEN INVESTMENTS S.A.;
- b) une année sociale commençant le 1 er janvier et se terminant le 31 décembre de chaque année;
- c) le 1 er mercredi du mois de juin à 11.00 heures comme date de l'assemblée générale annuelle;
- d) les statuts suivants d'une société anonyme luxembourgeoise:
- **Art. 1** er . Il existe une société anonyme de droit luxembourgeois sous la dénomination de FORDEN INVESTMENTS S.A.

Art. 2. Le siège social est établi à Luxembourg.

Par simple décision du conseil d'administration, la société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le

Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Sans préjudice des règles du droit commun en matière de résiliation contractuelle, au cas où le siège de la société est établi par contrat avec des tiers, le siège de la société pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration à tout autre endroit de la commune du siège.

Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du pays par décision de l'assemblée.



Art. 3. La durée de la société est illimitée.

Art. 4. La société a pour objet l'acquisition, la vente, l'échange, la gestion et la mise en valeur de tous immeubles, parties d'immeubles, droits immobiliers et accessoires, situes dans le Grand-Duché de Luxembourg ou a l'étranger, ainsi que l'accomplissement de toutes opérations généralement quelconques, mobilières, commerciales, financières qui se rapportent directement ou indirectement à son objet.

En outre, la société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, et peut leur prêter tous concours, que ce soit par des prêts, des garanties, des avances ou de toutes autres manières.

Elle a en outre pour objet l'acquisition par achat, par voie de participation, d'apport, de prise ferme ou d'option, d'achat de négociation, de souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets, brevets et licences et autres valeurs de toutes espèces, la possession, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille.

La société peut emprunter sous toutes les formes et procéder à l'émission d'obligations.

D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles a l'accomplissement ou au développement de son objet, en restant toutefois dans les limites tracées par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales.

Art. 5. Le capital social est fixé à trente-cinq mille euros (35.000,- EUR), représenté par trois cent cinquante (350) action d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune.

Le capital social pourra être porté de son montant actuel à cinq cent mille euros (500.000,- EUR) par la création et l'émission d'actions supplémentaires d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune.

Le Conseil d'Administration est autorisé et mandaté:

- à réaliser cette augmentation de capital en une seule fois ou par tranches successives par émission d'actions nouvelles, à libérer en numéraire de ou encore, sur approbation de l'assemblée générale annuelle, par voie d'incorporation de bénéfices ou réserves disponibles;
- à fixer le lieu et la date de l'émission ou des émissions successives, le prix d'émission, les conditions et modalités de souscription et de libération des actions nouvelles.

Le Conseil d'Administration est autorisé, pendant une période de cinq ans prenant fin le 27 juillet 2011, à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé avec ou sans émission d'actions nouvelles.

Cette autorisation peut être renouvelée par une assemblée générale des actionnaires quant aux actions du capital autorisé qui d'ici-là n'auront pas été émises par le Conseil d'Administration.

A la suite de chaque augmentation de capital réalisée et dûment constatée dans les formes légales, le premier alinéa de cet article se trouvera modifié de manière à correspondre à l'augmentation intervenue; cette modification sera constatée dans la forme authentique par le Conseil d'Administration ou par toute personne qu'il aura mandatée à ces fins.

Lors de toute augmentation de capital, qu'elle soit réalisée dans le cadre du capital autorisé ou autrement, les actionnaires existants disposent d'un droit de souscription préférentiel proportionnellement au nombre d'actions qu'ils possèdent. Ce droit doit être exercé dans le délai d'un mois à partir de la notification ou de l'annonce faite à cet effet par le conseil d'administration de l'intention de procéder à une telle augmentation de capital. Les droits y afférents non exercés dans le délai ci-avant accroissent le droit de souscription préférentiel des actionnaires restants proportionnellement à leur participation dans le capital. Cependant, ce droit doit également être exercé dans le mois d'une notification ou publication afférente par le conseil d'administration. La souscription des actions pour laquelle aucun droit préférentiel n'a été exercé devient libre.

Le conseil d'administration est encore autorisé à émettre des emprunts obligataires ordinaires ou convertibles ou obligations avec bons de souscription, sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payables en quelque monnaie que ce soit, étant entendu que toute émission d'obligations convertibles ou obligations avec bons de souscription ne pourra se faire que dans le cadre des dispositions légales applicables au capital autorisé, dans les limites du capital autorisé ci-dessus spécifié et dans le cadre des dispositions légales, spécialement de l'article 32-4 de la loi sur les sociétés.

Le conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

Art. 6. Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.



La société pourra procéder au rachat de ses actions au moyen de ses réserves disponibles et en respectant les dispositions de l'article 49-2 de la loi de 1915.

Art. 7. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 8. Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Sous réserve des dispositions de l'article 72-2 de la loi de 1915 le conseil d'administration est autorisé à procéder à un versement d'acomptes sur dividendes.

Le conseil d'administration peut désigner son président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télécopieur ou courrier électronique, étant admis.

En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télécopieur ou courrier électronique.

Les réunions du conseil d'administration pourront se tenir également par

conférence téléphonique ou par vidéo-conférence.

Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Le conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

Il peut leur confier tout ou partie de l'administration courante de la société, de la direction technique ou commerciale de celle-ci.

La délégation à un membre du conseil d'administration impose au conseil l'obligation de rendre annuellement compte à l'assemblée générale ordinaire des traitements, émoluments et avantages quelconques alloués au délégué.

La société se trouve engagée par la signature collective de deux administrateurs de la société, ou par la seule signature de toutes personnes auxquelles pareils pouvoirs de signature auront été délégués par le conseil d'administration.

- **Art. 9.** La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.
 - Art. 10. L'année sociale commence le 1 er janvier et finit le 31 décembre de chaque année.
- **Art. 11.** L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le 1 ^{er} mercredi du mois de juin à 11.00 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 12. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le conseil d'administration peut décider que, pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix, sauf les restrictions imposées par la loi.

Art. 13. L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Art. 14. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses

modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Sixième résolution

L'assemblée procède à la nomination du nouveau conseil d'administration, qui se composera dès lors comme suit:

- a) Madame Josiane Wagner, employée privée, née à Luxembourg, le 30 avril 1959, L-1323 Luxembourg, 11, rue des Champs;
- b) Madame Sylvie Theisen, consultant, née à Luxembourg, le 22 juin 1958, demeurant professionnellement à L-1724 Luxembourg, 49, boulevard du Prince Henri;



c) Madame Caterina Scotti, docteur en sciences statistiques, née à Rome, (Italie), le 6 décembre 1969, demeurant professionnellement à L-1724 Luxembourg, 49, boulevard du Prince Henri.

La durée des mandats des administrateurs est fixée à six ans.

Septième résolution

L'assemblée décide de nommer la société anonyme C.C.M. (LUXEMBOURG) S.A., avec siège social à L-1724 Luxembourg, 49, boulevard du Prince Henri, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 46.996, comme commissaire aux comptes.

La durée du mandat du commissaire aux comptes est fixée à six ans.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de cet acte s'élève approximativement à mille trois cent cinquante euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms, états et demeures, les comparants ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: S. Theisen, A. Di Iulio, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 14 février 2007, vol. 540, fol. 100, case 4, GRE/2007/682. — Reçu 379, 65 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 3 avril 2007.

J. Seckler.

Référence de publication: 2007050917/231/247.

(070050415) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2007.

Demag Holding, Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 2.000.000,00.

Siège social: L-2440 Luxembourg, 59, rue de Rollingergrund.

R.C.S. Luxembourg B 88.342.

EXTRAIT

Par résolution écrite en date du 28 novembre 2006 le Conseil de Gérance de la Société a décidé:

- de constater et d'accepter la démission, avec effet au 31 décembre 2006, de M. Dr Horst Heidsieck de son mandat de CEO (Chief Executive Officer) et membre / président du Comité Exécutif de la Société;
- de constater et d'accepter la démission, avec effet au 31 décembre 2006, de M. Werner Paschke de son mandat de CFO (Chief Financial Officer) et membre du Comité Exécutif de la Société;
- de nommer M. Dr. Wolfgang Zettel, né le 15 novembre 1962 à Constance (Allemagne), avec adresse professionnelle au 59, rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg et M. Dr. Alexander Gehrke, né le 16 octobre 1967 à Höchstädt/ Danube (Allemagne), avec adresse professionnelle au 59, rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg, chacun d'eux en tant que «Officer» et membre du Comité Exécutif, avec effet au 1 er janvier 2007, de sorte que le Comité Exécutif de la Société se compose désormais, à partir du 1 er janvier 2007, comme suit:
- Dr. Wolfgang Zettel, né le 15 novembre 1962 à Constance (Allemagne), avec adresse professionnelle au 59, rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg, Officier / membre du Comité Exécutif
- Dr. Alexander Gehrke, né le 16 octobre 1967 à Höchstädt/Danube (Allemagne), avec adresse professionnelle au 59, rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg, Officier / membre du Comité Exécutif
- de déléguer au Comité Exécutif tous les pouvoirs de la gestion journalière et le pouvoir de représenter la Société dans toutes les activités de la gestion journalière;
- qu'en plus des pouvoirs de signature prévus par l'article 18 des statuts, les pouvoirs de signature suivants sont délégués à chacun des Officers / membre du Comité Exécutif avec effet au 1 er janvier 2007, notamment à M. Dr Zettel et Mr. Dr Gehrke:
- (i) dans les limites de la gestion journalière, les Officers/ membres du Comité Exécutif peuvent chacun signer seul et valablement engager la Société pour toutes les affaires relevant de la gestion journalière de la Société:
- (ii) concernant les affaires excédant la gestion journalière de la Société, lorsque le Comité Exécutif est chargé de l'exécution des décisions du Conseil de Gérance, chaque Officier / membre du Comité Exécutif peut signer seul et valablement engager la Société.

Luxembourg, 24 avril 2007.



Pour la société Signature Un mandataire

Référence de publication: 2007057678/260/39.

Enregistré à Luxembourg, le 24 avril 2007, réf. LSO-CD06110. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070058394) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2007.

Durandal Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 87.570.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 mai 2007. Signature.

Référence de publication: 2007057441/768/12.

Enregistré à Luxembourg, le 3 mai 2007, réf. LSO-CE00534. - Reçu 28 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070058306) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2007.

Association Nationale des Assistantes d'Hygiène Sociale, Assistantes Sociales et Infirmières Graduées et Assistants d'Hygiène Sociale, Assistants Sociaux et Infirmiers Gradués du Luxembourg, Association sans but lucratif.

Siège social: L-1650 Luxembourg, 10, avenue Guillaume.

R.C.S. Luxembourg F 5.990.

Assemblée Générale de l'Association Nationale des Assistantes d'Hygiène Sociale, des Assistantes Sociales et Infirmières Graduées du Luxembourg du 29 avril 2004

Changement des statuts

Art. 1 er . (ancienne formulation)

L'association prend la dénomination de ASSOCIATION NATIONALE DES ASSISTANTES D'HYGIENE SOCIALE, ASSISTANTES SOCIALES ET INFIRMIERES GRADUEES ET ASSISTANTS D'HYGIENE SOCIALE, ASSISTANTS SOCIAUX ET INFIRMIERS GRADUES DU LUXEMBOURG, en abrégé: ASSOCIATION NATIONALE DES ASSISTANTES (TS) D'HYGIENE SOCIALE, ASSISTANTES(TS) SOCIALES(AUX) ET INFIRMIERES(ERS) GRADUEES(ES) DU LUXEMBOURG.

Est modifié comme suit:

Art. 1 ^{er} . (modification approuvée par l'assemblée générale, nouvelle formulation)

L'association prend la dénomination de ASSOCIATION NATIONALE DES ASSISTANTES D'HYGIENE SOCIALE, ASSISTANTES SOCIALES ET INFIRMIERES GRADUEES ET ASSISTANTS D'HYGIENE SOCIALE, ASSISTANTS SOCIAUX ET INFIRMIERS GRADUES DU LUXEMBOURG.

Signature / Signature / Signature

Le président / La secrétaire / La trésorière

Référence de publication: 2007061492/7725/27.

Enregistré à Luxembourg, le 21 mai 2007, réf. LSO-CE04101. - Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070063358) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mai 2007.

V Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 81.471.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 (version abrégée) ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.



Référence de publication: 2007057448/693/13.

Enregistré à Luxembourg, le 27 avril 2007, réf. LSO-CD07190. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070058312) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2007.

SD Fassaden S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5408 Bous, 37, route de Stadtbredimus.

R.C.S. Luxembourg B 36.541.

Le bilan arrêté au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Ehnen, le 7 mai 2007.

Pour SD FASSADEN S.à.r.l.

FIDUCIAIRE ROGER LINSTER

V. Roman

Référence de publication: 2007057377/598/15.

Enregistré à Luxembourg, le 30 avril 2007, réf. LSO-CD07589. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070058503) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2007.

MEW, Messagerie Express Weiswampach SA, Société Anonyme.

Siège social: L-9991 Weiswampach, 146A, route de Stavelot.

R.C.S. Luxembourg B 92.781.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par la réunion du Conseil d'Administration qui s'est tenue le 14 décembre 2006 que:

1 - Le siège de la société est transféré de 112, route de Stavelot, L- 9991 Weiswampach, à 146 A, route de Stavelot, L- 9991 Weiswampach avec effet au 29 janvier 2007.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Weiswampach, le 14 décembre 2006.

Pour la société

COFINOR S.A.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007056789/2602/19.

Enregistré à Diekirch, le 21 mars 2007, réf. DSO-CC00146. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(070044692) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2007.

bitcom. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6562 Echternach, 117, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 82.608.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 4 avril 2007. Signature.

Référence de publication: 2007056790/800572/12.

Enregistré à Diekirch, le 28 mars 2007, réf. DSO-CC00197. - Reçu 97 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(070045497) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2007.



Société Commerciale Inter Industrie Européenne et Compagnie de Diffusion Luxembourgeoise S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9515 Wiltz, 84, Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 106.813.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 30 novembre 2006

A l'unanimité, l'Assemblée Générale accepte le démission du gérant M. Andres Gérard à partir du 1 ^{er} décembre 2006, démission formulée par écrit en date du 20 novembre 2006 et confirme M. Andres Pascal en tant que gérant unique

approuve la cession de la totalité des parts de M. Andres Gérard à M. Andres Pascal actée sur le registre des parts en date du 30 novembre 2006.

P. Andres

Le Gérant

Référence de publication: 2007056809/800710/18.

Enregistré à Diekirch, le 5 avril 2007, réf. DSO-CD00029. - Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(070046054) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 avril 2007.

Chemical Project Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1510 Luxembourg, 38, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 72.868.

EXTRAIT

Il résulte de l'assemblée générale ordinaire du 19 février 2007 que les mandats suivants sont renouvelés jusqu'à l'assemblée qui se tiendra en 2013:

Administrateurs:

Monsieur Andrea de Maria, employé privé demeurant professionnellement 38, avenue de la Faïencerie L-1510 Luxembourg,

Monsieur Riccardo Moraldi, employé privé, demeurant professionnellement 38, avenue de la Faïencerie L-1510 Luxembourg,

Mademoiselle Annalisa Ciampoli, employée privée, demeurant professionnellement 38, avenue de la Faïencerie L-1510 Luxembourg,

Commissaire:

MAYFAIR TRUST Sàrl, ayant son siège 54, avenue Pasteur à L-2310 Luxembourg

Luxembourg, le 30 avril 2007.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2007057198/5878/24.

Enregistré à Luxembourg, le 3 mai 2007, réf. LSO-CE00538. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070058651) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2007.

Alburak Aviation S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 39, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 94.221.

Extrait des décisions prises par le conseil d'administration en date du 19 juillet 2006

Monsieur Alexandre Davidoff, avocat, né le 1 ^{er} février 1950 à Genève (Suisse), ayant son domicile professionnel à CH-1204 Genève, 2, place du Port, a été nommé président du conseil d'administration jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2009.

Luxembourg, le 23 avril 2007.



Pour extrait sincère et conforme Pour ALBURAK AVIATION S.A. FORTIS INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A. Signatures

Référence de publication: 2007057208/29/18.

Enregistré à Luxembourg, le 24 avril 2007, réf. LSO-CD06083. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070058633) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2007.

S.P.E. Holding S.A., Société de Participations Etrangères Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 24.301.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 avril 2007.

Pour le Conseil D'Administration

C. Geiben / N. Schaeffer jr.

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2007057295/535/15.

Enregistré à Luxembourg, le 3 mai 2007, réf. LSO-CE00380. - Reçu 26 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070058358) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2007.

Sytec S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6132 Junglinster, 4, rue des Jardins.

R.C.S. Luxembourg B 90.273.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Munsbach, le 8 mai 2007.

Référence de publication: 2007057315/1615/12.

Enregistré à Luxembourg, le 3 mai 2007, réf. LSO-CE00526. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070058726) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2007.

IS Eurologistics Fund S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 25.567.875,00.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 117.031.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des associés tenue a Luxembourg le 6 mars 2007

- 1) L'assemblée générale extraordinaire des associés de la Société a pris acte de la démission de Monsieur Pierre Metzler, demeurant à L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse, de ses fonctions de gérant de la Société avec effet au 6 mars 2007,
- 2) L'assemblée générale extraordinaire des associés de la Société a décidé de nommer Monsieur. Pii Ketvel, directeur de sociétés, né le 4 juin 1968 à Helsinki (Finlande), demeurant à L-2535 Luxembourg, 20C, boulevard Emmanuel Servais, comme gérant de la Société, avec effet au 6 mars 2007, pour une période prenant fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle approuvant les comptes clos au 31 décembre 2006.

Il en résulte que le conseil de gérance se compose désormais comme suit:

- 1. Madame Samia Rabia (gérant),
- 2. Monsieur François Brouxel (gérant),
- 3. Monsieur Stephen Lawrence (gérant),
- 4. Monsieur Pii Ketvel (gérant).
- 5. Monsieur Michael Chidiac (gérant).



Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 avril 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007057201/280/26.

Enregistré à Luxembourg, le 25 avril 2007, réf. LSO-CD06678. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070058638) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2007.

Jürgen HOFFMANN S.àr.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6793 Grevenmacher, 5-7, rue de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 89.425.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Munsbach, le 8 mai 2007. Signature.

Référence de publication: 2007057314/1615/12.

Enregistré à Luxembourg, le 7 mai 2007, réf. LSO-CE00580. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070058728) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2007.

ISOE Consulting, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8437 Steinfort, 52, rue de Koerich.

R.C.S. Luxembourg B 127.327.

STATUTS

L'an deux mille sept, le dix-neuf avril.

Par-devant Maître Martine Decker, notaire de résidence à Hesperange.

A comparu:

- Monsieur Paul Massart, consultant, né à Düren (Allemagne), le 14 décembre 1962, demeurant à B-6717 Nothomb (Belgique), 257, rue de l'Or.

Lequel comparant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée, qu'il déclare constituer pour son compte et entre tous ceux qui en deviendront associés par la suite, et dont il a arrêté les statuts comme suit:

- **Art. 1** er . Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée sous la dénomination de ISOE CON-SULTING.
 - Art. 2. Le siège social est établi à Steinfort.

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg, par simple décision du ou des associés.

- Art. 3. La durée de la société est illimitée.
- Art. 4. La société a pour objet toutes prestations informatiques.

D'une façon générale, elle peut faire toutes opérations financières, mobilières ou immobilières, industrielles ou commerciales, se rattachant directement ou indirectement à son objet ou susceptible d'en faciliter la réalisation.

Art. 5. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR), divisé en cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq euros (125,- EUR) chacune.

Toutes les parts ont été intégralement libérées en espèces par l'associé unique Monsieur Paul Massart, préqualifié, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

La propriété des parts sociales résulte des présents statuts ou des actes de cession de parts régulièrement consentis, sans qu'il y ait lieu à délivrance d'aucun titre.

Art. 6. Les parts sont insaisissables.

En cas de pluralité d'associés, elles ne peuvent être cédées entre vifs à un non-associé que de l'accord du ou des associés représentant l'intégralité des parts sociales. En cas de refus de cession les associés non-cédants s'obligent euxmêmes à reprendre les parts offertes en cession.

Les valeurs de l'actif net du bilan serviront de base pour la détermination de la valeur des parts à céder.



- Art. 7. La société est administrée par un ou plusieurs gérants à nommer par l'associé unique ou les associés réunis en assemblée générale, qui fixe(nt) la durée de leur mandat et leurs pouvoirs.
- Art. 8. Le ou les gérants ne contractent en raison de leurs fonctions aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.
 - Art. 9. Pour engager valablement la société, la signature du ou des gérants est requise.
- Art. 10. L'associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale. Il ne peut les déléguer. Les décisions de l'associé unique, agissant en lieu et place de l'assemblée générale des associés, sont consignés dans un registre tenu au siège social.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé participe aux décisions collectives, quel que soit le nombre de voix, proportionnellement au nombre de parts qu'il possède. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Les décisions collectives ayant pour objet une modification des statuts doivent réunir les voix des associés représentant les trois quarts du capital social.

Art. 11. Le décès, l'incapacité, la faillite ou la déconfiture d'un associé n'entraînera pas la dissolution de la société.

Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément unanime des associés survivants. Toutefois, le consentement du ou des associés survivants n'est pas requis lorsque les parts sociales sont transmises, soit à des héritiers réservataires, soit au conjoint survivant.

En cas de refus d'agrément, il est procédé comme prévu à l'article 6.

- Art. 12. L'exercice social commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.
- **Art. 13.** Chaque année au 31 décembre, il sera dressé un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société ainsi qu'un bilan et un compte de pertes et profits.

Le bénéfice net constaté, déduction faite des frais généraux, traitements et amortissements sera réparti de la façon suivante:

- cinq pourcent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve légal jusqu'à ce que celui-ci ait atteint le dixième du capital social,
 - le solde restant est à la libre disposition du ou des associés.

En cas de distribution, le solde bénéficiaire sera attribué à l'associé unique ou aux associés au prorata de leur participation au capital social.

Art. 14. Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associé(s) ou non, nommé(s) par l'associé unique ou par l'assemblée des associés.

Le ou les liquidateurs auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif. L'actif, après déduction du passif, sera attribué à l'associé unique ou partagé entre les associés dans la proportion des parts dont ils sont propriétaires.

Art. 15. Pour tous les points non expressément prévus aux présents statuts, il est fait référence aux dispositions légales en vigueur.

Mesure transitoire

Par dérogation, le premier exercice commence le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2007.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société et qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, est évalué sans nul préjudice à la somme de 965,- €.

Assemblée Générale extraordinaire

Et à l'instant l'associé représentant l'intégralité du capital social a pris les résolutions suivantes:

- 1.- L'adresse du siège social est fixée à L-8437 Steinfort, 52, rue de Koerich.
- 2.- Est nommé gérant unique pour une durée indéterminée Monsieur Paul Massart, prénommé.
- 3.- La société est valablement engagée en toutes circonstances par la seule signature du gérant.

Dont acte, fait et passé à Hesperange en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: P. Massart, M. Decker.

Enregistré à Luxembourg, le 20 avril 2007. Relation: LAC/2007/5752. — Reçu 125 euros.



Pour copie conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 30 avril 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007057521/241/91.

(070058551) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2007.

Erelid S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 123.129.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 27 mars 2007.

J.-J. Wagner Notaire

Référence de publication: 2007057474/239/12.

(070058691) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2007.

Noordhollandsche Re S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1253 Luxembourg, 2, rue Nicolas Bové.

R.C.S. Luxembourg B 98.811.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 mai 2007.

EURCO S.A.

N. Leonard

Administrateur-délégué

Référence de publication: 2007057347/1707/15.

Enregistré à Luxembourg, le 7 mai 2007, réf. LSO-CE00810. - Reçu 42 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070058512) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2007.

Moor Park Holdings Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 25.000,00.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 69A, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 118.797.

Il résulte des résolutions prises par le conseil de l'administration de la Société en date du 25 avril 2007, que la Société a transféré son siège social du 69, boulevard de la Pétrusse, L-2320, au 69A, boulevard de la Pétrusse, L-2320 avec effet au 25 avril 2007

Il résulte de la signature d'un contrat de cession de parts sociales signé le 14 mars 2007 entre l'associé de la Société; MOOR PARK REAL ESTATE FUND I, GP LIMITED, société constituée selon les lois de Jersey, ayant son siège social à 47, Esplanade, St. Helier, Jersey, JE 1 0BD, dûment immatriculée sous le numéro 94193 et la société MOOR PARK REAL ESTATE PARTNERS I, LP INCORPORATED, ayant son siège social au 22, Smith Street, St. Peter Port, Guernesey, que les 500 parts sociales détenues par MOOR PARK REAL ESTATE FUND I, GP LIMITED, associé de la Société, ont été transférées à MOOR PARK REAL ESTATE PARTNERS I, LP INCORPORATED.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 avril 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007057219/280/21.

Enregistré à Luxembourg, le 2 mai 2007, réf. LSO-CE00075. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070058375) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2007.

Service Central de Législation, 43, boulevard F.-D. Roosevelt, L-2450 Luxembourg

Imprimeur: Association momentanée Imprimerie Centrale / Victor Buck